



BOVIN
de réforme et
veau laitier



VEAU
de grain



VEAU
de lait



VEAU
d'embouche



BOUVILLON
d'abattage

ÉVALUATION PÉRIODIQUE

2015-2019

**Interventions des Producteurs
de bovins du Québec dans
la mise en marché**

Remis à la Régie des marchés
agricoles et alimentaires
du Québec 21 avril 2021

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
SECTION 1 LA FÉDÉRATION ET L'OFFICE	4
1.1 Sa mission	4
1.2 Sa structure décisionnelle et organisationnelle	4
1.3 Sa structure administrative	4
1.4 Principaux faits saillants financiers	5
SECTION 2 LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE : LES ANNÉES 2015 À 2019	7
SECTION 3 DES INTERVENTIONS POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BOVIN	8
3.1 Sécurité du revenu	8
3.2 Qualité, santé, biosécurité, bien-être animal et environnement	8
3.3 Filières	9
3.4 Implication en aval de la production: Réseau Encans Québec	9
3.5 Communication et vie syndicale	9
3.6 Recherche et développement	10
3.7 Implications canadiennes	10
3.8 Marchés internationaux	11
3.9 Tableau synthèse - Suivis des recommandations de la RMAAQ en 2015	11
SECTION 4 DES ACTIONS COLLECTIVES POUR FAVORISER UNE MISE EN MARCHÉ EFFICACE ET ORDONNÉE DU SECTEUR BOVIN	12
4.1 Veaux d'embouche	15
4.2 Bouvillons d'abattage	17
4.3 Veaux de lait	18
4.4 Veaux de grain	22
4.5 Bovins de réforme et veaux laitiers	23
CONCLUSION	25
ANNEXE A	26
ANNEXE B	28
ANNEXE C	32

AVANT-PROPOS

Le présent rapport a pour but de démontrer, conformément à l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, que Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) appliquent et administrent le *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint) de façon à servir l'intérêt de l'ensemble des producteurs et à favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des bovins.

Les PBQ sont à leur sixième rapport officiel. Dans ce rapport, divisé en quatre sections, les PBQ rappellent, dans un premier temps, leur mission et leur fonctionnement général. Le cycle bovin est ensuite présenté, suivi des interventions qui ont permis de créer un environnement d'affaires favorable au développement du secteur bovin à travers différents dossiers tels la sécurité du revenu, la santé et le bien-être animal, et, finalement, les communications. La dernière section expose le bilan des actions collectives menées par les cinq secteurs de production pour favoriser une mise en marché ordonnée et efficace des bovins ainsi que les cibles stratégiques et les priorités d'actions pour les cinq années à venir.

Ces chapitres constituent l'essence du présent rapport. Ils démontrent les résultats générés par les actions posées par les PBQ dans la mise en marché des bovins du Québec.

THÉMATIQUES

- 2015** Maintenir la distinction bovine
- 2016** Ensemble, visons la croissance
- 2017** La production bovine québécoise, c'est :
- Une filière VEAU, Une filière BŒUF
 - 11 000 entreprises
 - 6 500 emplois
 - 1 G\$ de ventes
 - 515 M\$ de valeur ajoutée à l'économie québécoise
- 2018-2019** La production bovine québécoise, c'est :
Une filière VEAU, Une filière BŒUF



SECTION 1

LA FÉDÉRATION ET L'OFFICE

Fondée en 1974, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) est une association agricole constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Sa mission première consiste à défendre et à promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux des producteurs de bovins du Québec. Elle est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et contribue à son financement.

Formés de 14 syndicats régionaux, les PBQ regroupent quelque 13 900 producteurs de bovins répartis dans 9 600 entreprises agricoles à travers le Québec. Depuis 1982, à titre d'office des producteurs, elle gère le Plan conjoint qui s'applique aux cinq secteurs de production : veau d'embouche, bouvillon, bovin de réforme (veau laitier et vache de réforme), veau de grain et veau de lait.

1.1 Sa mission

Dans le but d'assurer à tous les producteurs de bovins du Québec le meilleur revenu net possible, les PBQ se donnent pour mission :

- de soutenir, par différentes stratégies rejoignant les besoins exprimés par les producteurs, le développement et la croissance des entreprises, de la production et de l'ensemble de l'industrie bovine du Québec, en vue d'offrir aux consommateurs un produit de qualité répondant à ses exigences;
- de gérer efficacement les mécanismes de mise en marché collective, tout en respectant le rythme de développement de chaque secteur de production;
- de soutenir la mise en commun de préoccupations particulières aux secteurs de production ainsi que la recherche de solutions pouvant bénéficier à l'ensemble des producteurs.

1.2 Sa structure décisionnelle et organisationnelle

Les PBQ ont mis en place une double structure décisionnelle afin de répondre aux besoins des producteurs et aux exigences du Plan conjoint qui couvre cinq secteurs bovins. Ainsi, les règlements et les conventions de mise en marché doivent être adoptés à la fois par le conseil d'administration des PBQ et par le comité de mise en marché concerné.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration des PBQ est composé du président des PBQ, des 14 présidents des syndicats régionaux du secteur bovin et des cinq présidents de comité de mise en marché. Responsable de la direction générale des PBQ, le conseil d'administration prend les dispositions

nécessaires pour donner suite aux décisions de l'assemblée générale annuelle et, à ce titre, décide des orientations à donner sur les politiques, les programmes agricoles, la réglementation et toutes autres questions qui concernent les PBQ.

Le rôle des comités de mise en marché

Conformément aux articles 11 et 11.1 du Plan conjoint, cinq comités de mise en marché ont été formés pour représenter chaque secteur de la production bovine. Le Plan conjoint a été modifié en 2017 afin d'être plus représentatif du secteur bovin. Les comités de mise en marché sont donc maintenant composés, en plus des représentants régionaux du secteur respectif, d'un représentant des PBQ, d'un représentant d'une association accréditée, le cas échéant, et d'un producteur de la catégorie concernée désigné par la Fédération de la relève agricole du Québec. De plus, pour les secteurs veau de grain et veau de lait, un deuxième représentant d'un groupe géographique qui compte au moins 25 % des fermes de ces catégories s'ajoute.

Les comités de mise en marché ont pour mandat de développer les stratégies de mise en marché adaptées à la réalité de leur production. Ils adoptent des règlements pour rendre la mise en marché plus efficace et ordonnée, assurant aux producteurs l'obtention du meilleur revenu net possible pour leurs bovins.

1.3 Sa structure administrative

Au moment d'écrire ce rapport, la structure organisationnelle administrative se divise en sept services qui relèvent du directeur général.

Le directeur général

Le directeur général est également secrétaire-trésorier. Il est sous l'autorité du conseil d'administration et il supervise les directeurs des sept départements ainsi que le responsable de la traçabilité et des projets spéciaux.

Comptabilité et Programme de paiements anticipés

Ce service est responsable des aspects financiers en général, dont, notamment, la préparation des états financiers, des budgets et du plan de financement. Il est également chargé d'effectuer les paiements aux producteurs pour la vente de leurs bovins pour les secteurs bouvillon et veau de grain. Il est également responsable de gérer le programme de garantie de paiement et le programme fédéral de paiements anticipés.

Affaires syndicales et corporatives

Ce service est responsable des activités syndicales et corporatives, dont faire le lien avec les 14 syndicats régionaux. Il s'occupe également des aspects légaux des PBQ et des activités de communication.

Mise en marché des veaux de grain et des veaux de lait

Ce service est responsable des activités liées aux comités de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et des veaux de lait (CMMVL) ainsi que des opérations de mise en marché et de promotion pour ces deux secteurs.

Affaires agronomiques

Ce service est responsable des affaires agronomiques, dont, entre autres, l'environnement, les programmes qualité, la santé et le bien-être animal.

Mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers

Ce service est responsable des activités liées au comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers (CMMBR) et des opérations de mise en marché de ce secteur.

Affaires économiques et mise en marché des veaux d'embouche

Ce service est responsable des affaires économiques telles que faire le lien avec le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et les programmes AGRI en plus des activités liées au comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE) ainsi que des opérations de mise en marché et de promotion de ce secteur.

Mise en marché des bouvillons

Ce service est responsable des activités liées au comité de mise en marché des bouvillons d'abattage (CMMBA) et des opérations de mise en marché et de promotion de ce secteur.

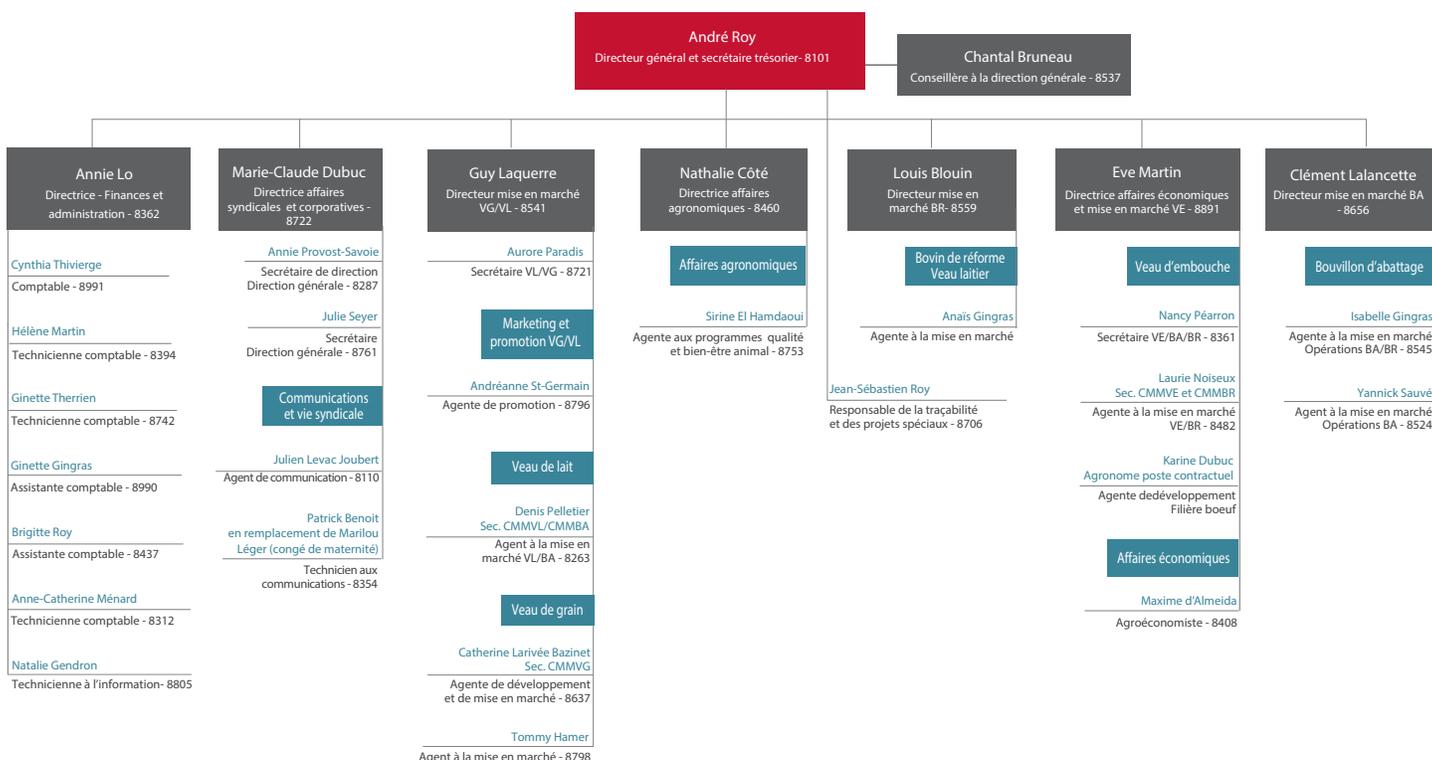
1.4 Principaux faits saillants financiers

Il n'y a eu aucune hausse de contribution de base au Plan conjoint depuis 2011, bien que le plan de financement quinquennal adopté était prévu jusqu'en 2015.

En 2015:

- Fonds général de l'agence de vente des bouvillons: mauvaise créance de 846 841 \$ à la suite du défaut de paiement de l'acheteur Viandes Laroche inc. et hausse de la contribution de mise en marché de 2 \$ passant de 4,25 \$ à 6,25 \$;
- Fonds général de l'agence de vente des veaux d'embouche: hausse de la contribution de mise en marché de 0,75 \$ passant de 2,50 \$ à 3,25 \$;
- Fonds de développement de la mise en marché des bovins de réforme: suspension de la contribution de 53,86 \$ au 1^{er} janvier 2015;
- Fonds Réseau Encans Québec (REQ): signature d'une nouvelle convention prévoyant la conversion des parts ordinaires dans REQ s.e.c. en parts privilégiées.

Voici l'organigramme des PBQ en 2021



En 2016 :

- Fonds de développement de la mise en marché des bovins de réforme: les PBQ ont offert aux producteurs dont les factures étaient encore impayées de régler le solde sans intérêt (comptabilisation d'une provision de 1,2 M\$ sur les intérêts à recevoir);
- Fonds Réseau Encans Québec: la nouvelle convention prévoit un rendement de 1,5 % sur la valeur des parts privilégiées de 2 M\$, soit des revenus d'intérêt de 30 000 \$ par année.

En 2017 :

- Fonds général – cumulé: mauvaise créance de 237 180 \$ à la suite du défaut de paiement de l'acheteur Écolait;
- Fonds général de l'agence de vente des bouvillons d'abattage: une entente hors cour est intervenue dans le dossier du défaut de paiement de Viandes Laroche inc. relativement à la réclamation des producteurs ne détenant pas de numéro d'autorisation. Un gain sur radiation de compte fournisseur de 220 547 \$ est comptabilisé;
- Fonds de garantie de paiement: la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) autorise un retrait de 487 598 \$ dans le dossier du défaut de paiement de Viandes Laroche inc.

En 2018 :

- Fonds général de l'administration générale: le taux de la contribution versée à l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie passe de 1 \$ à 2,50 \$ au courant de l'année. L'ensemble des contributions versées à l'Office canadien est retourné à 100 % aux PBQ moins des frais administratifs que l'Office canadien conserve;
- Fonds général de l'administration générale: les PBQ embauchent du personnel administratif supplémentaire augmentant ainsi la masse salariale de plus de 200 000 \$;
- Fonds général du Fonds de recherche: hausse de la contribution de recherche du veau d'embouche et bovin de réforme de race de boucherie de 0,50 \$ qui passe de 0,25 \$ à 0,75 \$;
- création d'un nouveau fonds pour la promotion Veau d'embouche et mise en place d'une nouvelle contribution de 0,50 \$ par veau d'embouche.

En 2019 :

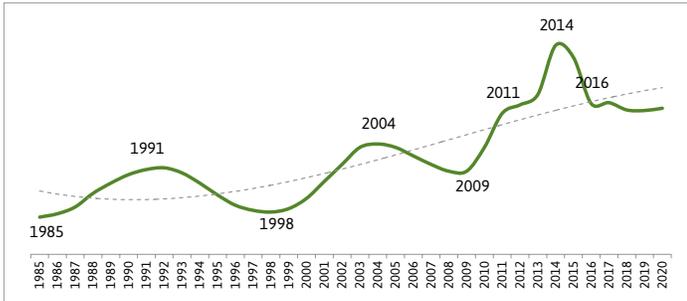
- changement de la période de fin de l'exercice financier qui est passée du 31 décembre au 31 octobre;
- Fonds général de l'agence de vente des veaux de lait: comptabilisation d'un important montant de subvention de plus de 500 000 \$, dont plus de la moitié est liée à des projets qui se dérouleront dans les années subséquentes;
- création d'un nouveau fonds pour la promotion Bouvillon et mise en place d'une nouvelle contribution de 1 \$ par bouvillon.



SECTION 2

LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE : LES ANNÉES 2015 À 2019

Cycle de prix des bovins (États-Unis)



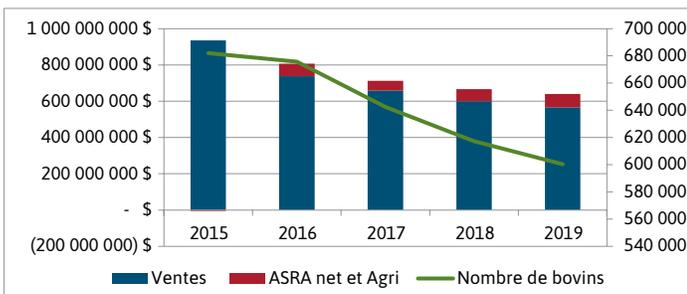
Source: CattleFax

La production bovine nord-américaine se comporte selon un cycle s'échelonnant sur de nombreuses années. Depuis 2014, il s'est ajouté 2,8 millions de vaches de boucherie aux États-Unis, pour un total de 31,9 millions de têtes au 1^{er} janvier 2019. La hausse de l'offre maintiendra une pression à la baisse sur les prix de marché pour quelques années encore. Par ailleurs, la vigueur de la demande a permis de soutenir les prix de marché à des niveaux plus importants que par le passé. La hausse est attribuable à la vigueur de l'économie nord-américaine et à la demande mondiale qui est demeurée relativement stable malgré les tensions commerciales.

La contraction du secteur bovin au Québec s'est poursuivie entre 2015 et 2019. En 2019, on comptait 9 581 entreprises bovines, soit 12 % de moins qu'en 2015. Le nombre de têtes commercialisées a baissé dans la même proportion, pour un total de 600 380 bovins commercialisés en 2019.

Rappelons qu'en 2015, les prix de marché avaient atteint des sommets inégalés. En 2019, la valeur totale des ventes de bovins avait diminué de 39 % pour atteindre 566 M\$. Les compensations nettes gouvernementales versées aux programmes ASRA et AGRI, soit 74 M\$, représentaient environ 12 % des revenus, alors qu'elles étaient pratiquement nulles en 2015. En tenant compte des ventes et des compensations gouvernementales, les revenus bruts par entreprise ont baissé en moyenne de 21 %.

Revenus de vente des bovins et des paiements ASRA et AGRI



Sources: PBQ et FADQ

Revenus de vente des bovins et des paiements ASRA et AGRI par entreprise

	2015	2019	Var.
Nombre de bovins	681 999	600 380	-12 %
Nombre d'entreprises	10 946	9 581	-12 %
Ventes (\$)	934 854 357	566 494 268	-39 %
ASRA net et AGRI (\$)	-5 505 000	73 813 577	-
Total (\$)	929 349 357	640 307 845	-31 %
Revenus bruts par entreprise (\$)	84 903	66 831	-21 %

Sources: PBQ, UPA et FADQ

La Financière agricole du Québec (FADQ) estime qu'en 2018, les producteurs de bovins ont réalisé une marge nette d'environ 3,72 % des revenus totaux. Les données pour 2019 n'étaient pas encore disponibles au moment d'écrire ces lignes. L'année 2016 a enregistré le plus haut niveau de marge avec 5,46 % des revenus. Cette statistique provient de la base de données du programme Agri-stabilité. Le calcul tient compte du revenu global des entreprises bovines incluant les revenus de ventes des cultures et autres sous-produits. Les producteurs de lait sont exclus du calcul.

Les défis et les enjeux sont de taille : les faibles marges liées à la production bovine, l'âge vieillissant des producteurs de bovins, le peu de relève, l'absence de programmes de développement de la production, le besoin en capitaux pour se conformer aux nouvelles exigences environnementales et sociétales, etc. De façon générale, on s'attend à ce que la croissance de la production soit lente, s'il en est.

Marge nette du secteur bovin (M\$)

	2015	2016	2017	2018
Revenus	1 059	931	811	871
Dépenses	1 042	880	768	839
Bénéfices	17	51	43	32
Marge	1,64 %	5,46 %	5,27 %	3,72 %

Sources: FADQ, programme Agri-stabilité

SECTION 3

DES INTERVENTIONS POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BOVIN

3.1 Sécurité du revenu

Le soutien de l'État demeure essentiel au maintien et au développement de la production bovine au Québec, notamment parce que :

- le cycle du bœuf est inévitable;
- au Québec, la taille des fermes est significativement plus petite qu'ailleurs en Amérique du Nord, les normes environnementales et les attentes sociétales sont élevées et la nordicité du climat et l'éloignement géographique augmentent les coûts de production;
- les dernières études de coûts de production n'ont pas capté de gains de productivité pour les secteurs bovins;
- l'ASRA s'est terminée en décembre 2015 pour le secteur veau de lait;
- il y a un niveau de risque particulièrement élevé malgré l'existence d'un Programme ASRA dans le secteur bouvillon.

Les programmes ASRA et AGRI doivent être mieux adaptés à la production bovine pour leur permettre de traverser les cycles économiques et pour les aider à faire face aux différentes crises sanitaires.

3.2 Qualité, santé, biosécurité, bien-être animal et environnement

Programmes qualité

Afin de mieux répondre aux attentes sociétales relativement à la qualité du produit, la santé, la biosécurité, le bien-être animal et l'environnement, les PBQ se sont impliqués dans la mise en œuvre de programmes qualité dans les secteurs veau d'embouche, bouvillons d'abattage, veau de grain et veau de lait. Ainsi, les PBQ offrent la formation et le service d'audits en engageant des auditeurs indépendants pour les producteurs.

Dans les secteurs veau d'embouche et bouvillon d'abattage, le programme Verified Beef Production Plus (VBP+) a été reconnu par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable en 2018. Ce programme contient des exigences sur la salubrité du produit, le bien-être animal, la biosécurité et l'environnement (préservation des ressources eau-air-sol, mais aussi sur le recours aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique). Ainsi, tout producteur certifié VBP+ devient admissible au programme Bœuf durable et pourrait participer à une chaîne de valeur d'un acheteur. Le secteur a adopté une stratégie pour favoriser la certification des producteurs à l'automne 2018. Cette stratégie a porté fruit puisque le nombre de producteurs certifiés est passé de 32 à 111 en l'espace d'un an et demi.

Du côté du secteur veau, les producteurs de veaux de grain du Québec ont travaillé au renouvellement de leur cahier des charges pour y inclure de nouveaux critères, notamment en matière de bien-être animal. En mars 2016, ils rendaient ce programme obligatoire pour produire et mettre en marché des veaux de grain au Québec. Un service d'accompagnement a été offert aux producteurs pendant les deux premières années du programme. Aujourd'hui, toutes les fermes de veaux de grain sont certifiées.

Dans le secteur veau de lait, l'adhésion au programme de certification se fait encore sur une base volontaire. On dénombre aujourd'hui 54 producteurs certifiés, représentant 58 % du volume produit. Le secteur devra statuer dans les prochains mois afin de rendre le programme de certification obligatoire ou non.

Santé et biosécurité

Les PBQ ont eu à leur emploi un vétérinaire-conseil jusqu'en 2018. Cet expert a œuvré dans le dossier des médicaments, de l'éclosion de *Salmonella* Dublin et de la santé des veaux laitiers en écrivant des textes dans *Bovins du Québec*, en offrant des conférences et en participant à des rencontres avec les autorités. Depuis 2018, les PBQ ont recours à des vétérinaires de façon contractuelle pour les épauler dans les divers dossiers touchant la santé et la biosécurité.

Les PBQ se sont aussi impliqués dans le dossier santé en créant, en 2015, conjointement avec Les Producteurs de lait du Québec, le comité de biosécurité de la filière bovine. Ce comité doit faire des recommandations en lien avec les éléments suivants : rehausser le niveau de biosécurité de la filière bovine de façon concertée, mettre en place un plan d'action pour éviter la propagation de maladies présentant un risque pour la filière et un plan de mesures d'urgence.

Le projet Concrétisation et hiérarchisation des risques de propagation de *Salmonella* Dublin lors de la mise en marché des bovins, vers un guide de bonnes pratiques réalisé en 2017 est issu des travaux de ce comité. Deux autres projets, soit Amélioration de la biosécurité durant les activités de transport et Plan d'intervention à la ferme veau de lait en biosécurité et services-conseils vétérinaires ont débuté en mars 2019 pour faire suite aux recommandations du premier projet.

Une vaste campagne de distribution d'affiches de biosécurité a été orchestrée avec les différents syndicats régionaux en 2017. Quelque 6 000 affiches ont été distribuées aux producteurs de bovins.

Par ailleurs, le groupe de travail sur la santé des veaux laitiers a réalisé une revue de littérature et fait des recommandations pour établir une stratégie santé des veaux laitiers pendant l'année 2018. Ces recommandations ont mené à la création, en 2019, d'un autre groupe de travail constitué d'experts qui a élaboré une stratégie d'intervention pour le contrôle des maladies à impact commercial significatif affectant les veaux laitiers et les bovins de réforme du Québec. Tous ces travaux ont finalement entraîné la mise sur pied du Forum Veau où sont présents tous les acteurs de la filière qui discutent des sujets communs, dont la santé des veaux laitiers.

Bien-être animal

Après la publication du *Code pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie* en 2013, les PBQ ont organisé en 2014 et 2015 une série d'ateliers de formation sur le contenu du code auxquels 325 producteurs de bovins de boucherie ont assisté.

Les PBQ ont siégé au comité d'élaboration du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds* entre 2014 et 2017. Deux séances de consultations ont eu lieu en 2016 pour le présenter aux producteurs de veaux lourds. À la suite de la publication du Code en novembre 2017, des copies papier ont été distribuées aux producteurs de veaux lors de divers événements. Certaines exigences en matière de logement des veaux ont été intégrées dans le cahier des charges du programme Veau de grain du Québec certifié (VGQC) et elles le seront aussi sous peu dans celui du secteur veau de lait.

Environnement

Les PBQ ont poursuivi les formations aux producteurs sur la gestion des enclos d'hivernage. Entre 2013 et 2019, 408 producteurs ont été formés sur la gestion des enclos, incluant la gestion des risques pour l'environnement. Une nouvelle version du *Guide des aménagements alternatifs en production bovine* a été publiée en 2014. Des mises à jour sont effectuées régulièrement.

Les PBQ ont été impliqués dans un projet de recherche et dans le développement d'outils pour la caractérisation des fumiers à la ferme entre 2012 et 2016 afin que les producteurs bovins puissent mieux exploiter le potentiel fertilisant de cet engrais.

Les PBQ ont adopté un Plan de durabilité en 2019 et sont maintenant membres de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable.

3.3 Filières

De 2015 à 2019, les PBQ ont mis l'accent sur le travail en filière. L'idée étant de s'assurer que les orientations et objectifs poursuivis puissent refléter les besoins des marchés tout en continuant de promouvoir des actions allant dans l'intérêt des producteurs, sans laisser de côté la défense des intérêts de ceux-ci. Les différents comités mis en œuvre depuis quelques années, tant en matière de biosécurité que de santé et bien-être animal, constituent une démonstration des actions en filière des PBQ.

Également, les exercices de planification stratégique ont directement intégré les différents partenaires de la filière, que ce soit pour celle du bœuf (secteurs bouvillon, veau d'embouche et bovin de réforme) que pour celle du veau (secteurs veau de grain, veau de lait et veau laitier). Cela nous a permis de nous assurer d'une meilleure communication entre les membres de la filière, plus particulièrement, entre nos groupes de producteurs à l'intérieur d'une même filière.

Ce travail de planification stratégique par chacune des filières intégrait des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et du secteur de la transformation (Québec et hors Québec).

3.4 Implications en aval de la production: Réseau Encans Québec

Le 17 décembre 2015, une nouvelle entente est conclue avec Gestion STM afin de geler la valeur des parts détenues par les PBQ à 2 M\$ et de convertir ces parts en parts privilégiées. Des règles entourant le rachat éventuel des parts privilégiées sont insérées dans la convention ainsi que le taux de rendement accordé.

Les changements au partenariat visaient à sécuriser la valeur des parts des PBQ détenues dans REQ. La nouvelle entente n'accorde plus la majorité aux PBQ au conseil d'administration de REQ. Par contre, les PBQ détiennent un droit de veto sur la vente d'actifs et sur tout autre geste susceptible de mettre à risque la santé financière de REQ.

Cette entente fut conclue afin de permettre à la relève chez Gestion STM de prendre éventuellement les rênes de REQ. En conclusion, cela assurait la pérennité de l'organisation.

3.5 Communication et vie syndicale

En mars 2018, les PBQ ont tenu une journée de réflexion stratégique du conseil d'administration (CA) permettant de développer un plan d'action en vie syndicale. L'objectif du plan est d'augmenter l'adhésion et la mobilisation des producteurs, de favoriser la transmission d'informations et d'améliorer la collaboration des élus des PBQ ainsi que les méthodes de travail de ces derniers.

Afin de poursuivre l'atteinte de ces objectifs, des outils de communication ont été mis en place. Les principaux sont les infolettres, dont la publication mensuelle *La Minute bovine*. Le concept de cette publication a été modifié afin de favoriser une meilleure transmission de l'information aux abonnés. De plus, un groupe Facebook Les Producteurs de bovins du Québec a été créé. Celui-ci est destiné à rassembler virtuellement les producteurs et à leur transmettre de l'information. La chaîne YouTube des PBQ a aussi été optimisée. La production de vidéos des PBQ à l'intention des producteurs s'est accrue afin de dynamiser les contenus des canaux décrits précédemment. L'architecture du site Web bovin.qc.ca a aussi été repensée afin de faciliter son utilisation par les producteurs et le grand public et des webinaires ont été développés sur des sujets d'intérêt pour les producteurs de bovins.

Plusieurs éléments ont été mis en place afin de dynamiser davantage les assemblées générales annuelles régionales (AGR) du secteur bovin, dont :

- la possibilité de tenir des assemblées régionales sur deux sites distincts permettant ainsi aux producteurs d'une grande région d'assister simultanément à leur assemblée;
- la publicisation de la tenue des AGR dans divers médias;
- la production de capsules vidéo des présidents de comité de mise en marché portant sur leur bilan sectoriel annuel. Ces capsules ont été mises à disposition des producteurs n'ayant pu participer à leur atelier sectoriel dans leur région;
- l'accès, pour les élus et secrétaires régionaux du secteur bovin, à un extranet des PBQ permettant en tout temps de suivre l'évolution des résolutions votées lors des AGR et de l'assemblée générale annuelle (AGA) des producteurs de bovins du Québec.

En 2018, le CA des PBQ s'est doté d'une politique de perfectionnement et de formation syndicale des élus afin d'inciter les producteurs à suivre diverses formations. De plus, afin de mobiliser nos instances, un CA élargi se tient annuellement depuis 2019 permettant à chacun des administrateurs des PBQ d'inviter un administrateur de sa région ou un représentant de son comité de mise en marché pour assister à la rencontre de janvier.

Afin d'améliorer les méthodes de travail au sein des PBQ, plus de réunions du CA sont désormais tenues afin d'optimiser l'implication des administrateurs, des périodes de huis clos sont systématiquement prévues à chacune des rencontres, un suivi est effectué sur la rencontre précédente et une évaluation est remplie par les administrateurs pour chaque rencontre. Aussi, des rencontres du président et du directeur général des PBQ sont tenues annuellement avec les CA des syndicats régionaux du secteur bovin pour discuter des dossiers du moment ainsi que des rencontres informelles de CA destinées à discuter des problématiques régionales en production bovine.

3.6 Recherche et développement

Plusieurs projets de recherche ont été réalisés ou sont en cours. Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe B.

3.7 Implications canadiennes

Compte tenu des divers accords internationaux qui se sont signés durant la période en cause et aussi parce que plusieurs autres dossiers majeurs prennent une envergure canadienne plus qu'uniquement québécoise, les PBQ ont accru leur présence et leur participation dans les organisations canadiennes. Ainsi, les PBQ s'impliquent activement, entre autres, au sein des organisations suivantes :

Canadian Cattlemen Association (CCA): Il s'agit de l'organisation canadienne de la filière bœuf qui est financée par toutes les organisations provinciales bovines du Canada. Aucune autre organisation de cette filière ne peut prétendre représenter l'ensemble de l'industrie canadienne. La CCA s'occupe principalement de faire valoir les intérêts des producteurs, par du lobbying ou autrement, pour des dossiers tels que les négociations d'ententes internationales, les règles sur le transport, les litiges commerciaux avec d'autres pays, l'harmonisation/adaptation des règles Canada - États-Unis, le bien-être et la santé animale, etc.

Agence canadienne d'identification du bétail: Bien qu'au Québec nous avons Attestra (anciennement Agri-Traçabilité Québec), nous devons nous impliquer au sein de cette organisation afin de faciliter les échanges interprovinciaux des bovins du Québec.

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (Agence canadienne de prélèvement du bœuf): L'Agence canadienne de prélèvement du bœuf (Agence) a pour objectif d'aider les producteurs à élargir leurs marchés et à accroître leurs ventes. De plus, les consommateurs bénéficient ainsi d'un meilleur accès à l'information sur les produits du bœuf, leur qualité et leur profil nutritionnel. Il s'agit d'une agence reconnue officiellement par le Conseil des produits agricoles du Canada.

L'Agence assure une source de financement stable pour les activités de recherche, de développement des marchés et de promotion au moyen de redevances à payer sur le bœuf canadien et importé.

Ainsi, l'Agence finance essentiellement les organismes suivants : Bœuf canadien, pour la portion promotion du bœuf, et Beef Cattle Research Council (BCRC) pour les activités de recherche. Également, une portion des sommes est consacrée à la défense de dossiers canadiens sur lesquels travaillent conjointement la CCA et Bœuf canadien.

Toutes les provinces canadiennes contribuent à l'Agence à hauteur de 2,50 \$ par bovin mis en marché. Ce faisant, l'industrie canadienne peut retirer l'équivalent de 1 \$ par tête sur le bœuf importé. En 2019, la contribution à l'importation représentait environ 1 M\$.

Les PBQ ont fait reconnaître les efforts de mise en marché faits au Québec annuellement. Ainsi, nous récupérons la totalité des sommes versées par l'agence de prélèvement moyennant des frais d'administration de 3 %.

VBP+: Il s'agit d'un organisme qui relève du BCRC. VBP+ constitue le programme canadien de qualité pour la production du bœuf.

3.8 Marchés internationaux

L'industrie bovine nord-américaine œuvre dans un marché ouvert à l'échelle internationale. L'industrie québécoise ne peut être considérée isolément. Dans ce contexte, les PBQ suivent ce qui se passe sur les marchés étrangers tant au sujet des opportunités que des menaces potentielles. Quand on parle de marchés étrangers, il faut garder à l'esprit que cela va au-delà du marché américain.

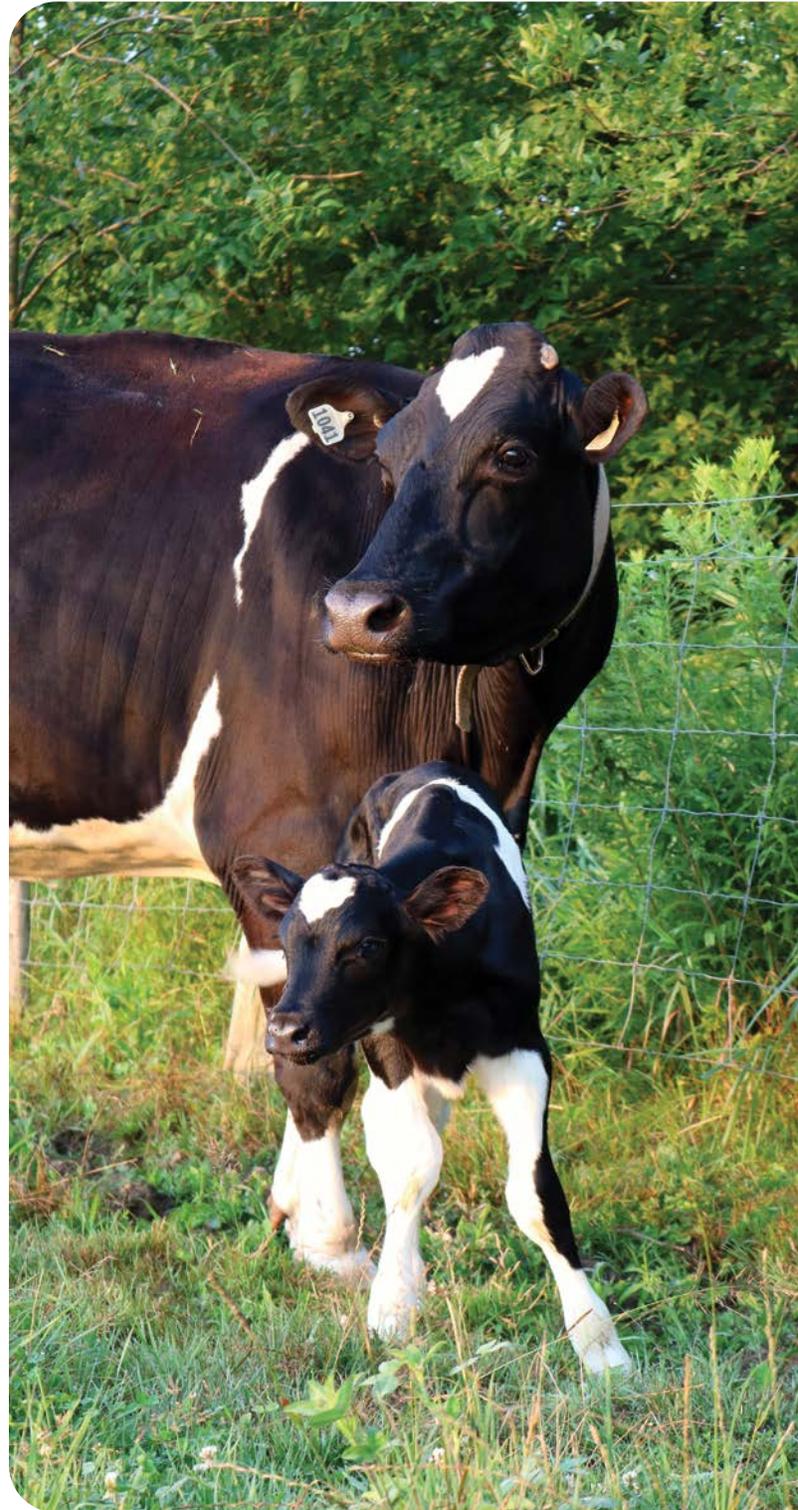
À titre d'exemple, l'Accord économique et commercial global (AECG) procure des opportunités intéressantes pour la production bovine, mais d'importantes barrières techniques doivent encore être réglées avant d'en profiter. Malheureusement, les représentations auprès du gouvernement fédéral n'ont pas encore porté fruit.

L'AECG apporte aussi son lot d'inquiétudes, particulièrement pour l'industrie du veau. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, l'industrie du veau de l'Union européenne bénéficie d'un taux de douanes nul lui permettant ainsi de profiter des économies d'échelle que lui procurent les volumes de son industrie. Les autorités gouvernementales sont bien au fait de cette problématique, mais peu a été fait pour y remédier. Les PBQ continuent leurs représentations afin que le commerce puisse être équitable.

D'autres accords ou marchés présentent des opportunités intéressantes, que l'on pense à la Chine, au Japon ou à la Corée du Sud. Évidemment, les PBQ seuls ne peuvent en tirer profit et collaborent avec les acheteurs désireux d'attaquer ces marchés.

3.9 Tableau synthèse - Suivis des recommandations de la RMAAQ en 2015

Pour consulter le tableau synthèse, veuillez vous référer à l'Annexe C.



SECTION 4

DES ACTIONS COLLECTIVES POUR FAVORISER UNE MISE EN MARCHÉ EFFICACE ET ORDONNÉE DU SECTEUR BOVIN

Les marchés de référence

Le secteur bovin évolue dans un marché ouvert, le produit circule de part et d'autre de la frontière canado-américaine. Compte tenu de la taille du marché américain, soit 32 millions de vaches à bœuf aux États-Unis comparativement à 4 millions au Canada, ce sont les États-Unis qui déterminent le prix de base.

Au Canada, le marché prépondérant des bovins de boucherie, soit les veaux d'embouche et les bouvillons d'abattage, se situe dans l'Ouest canadien. Dans le cas des vaches laitières de réforme et des veaux laitiers, le Québec et l'Ontario sont les principaux joueurs. Le Québec est la principale province productrice de veaux lourds (veaux de grain et de lait).

Les prix au Québec oscillent aux alentours de ceux des marchés de référence. La destination du produit (importé versus exporté) et la proximité des acheteurs (coût du transport) sont les principaux facteurs qui expliquent les écarts par rapport aux marchés de référence. D'autres particularités plus spécifiques aux produits visés seront abordées dans les sections relatives à chacun des secteurs de production.

Mécanismes de production et de mise en marché

- Divers modes de mise en marché dont les ventes par encans spécialisés où se négocient environ 50 % des volumes de veaux d'embouche mis en marché;
- Le comité calendrier, comme indiqué au *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche*, prévoit l'établissement du calendrier et des modalités de vente, incluant le paiement;
- Le règlement et les conventions permettent d'uniformiser et de rendre transparentes les pratiques et les modalités reliées à la production et la mise en marché des produits.

Détermination du prix de vente optimal

- Pour favoriser la qualité, les veaux vendus aux encans spécialisés doivent être accompagnés d'une déclaration de vaccination. De plus, les veaux hors norme (non castrés ou non écornés) sont bien identifiés et sont soumis à des frais de mise en marché supplémentaires;
- Le calendrier de vente des encans spécialisés est établi annuellement pour favoriser le regroupement de l'offre et la présence d'un maximum d'acheteurs.

Transparence des prix de marché

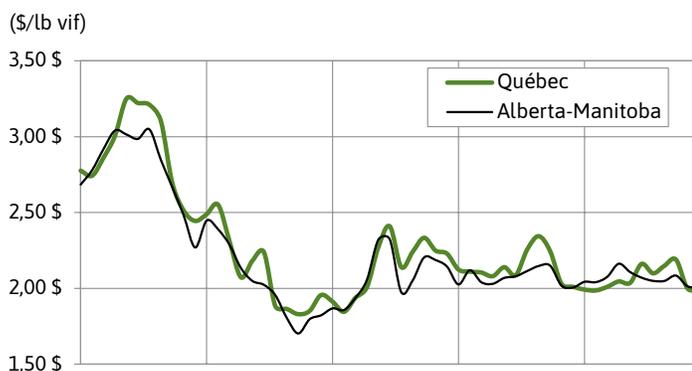
- Les prix sont diffusés sur le site Internet des PBQ, en temps réel, au fur et à mesure que la vente se déroule.

Marchés de référence

- Les veaux d'embouche du Québec se vendent généralement au-dessus des marchés de référence (Ontario et Ouest canadien).

Secteur veau d'embouche

Prix des veaux d'embouche mâles 600-700 lb, comparaison Québec et Alberta-Manitoba



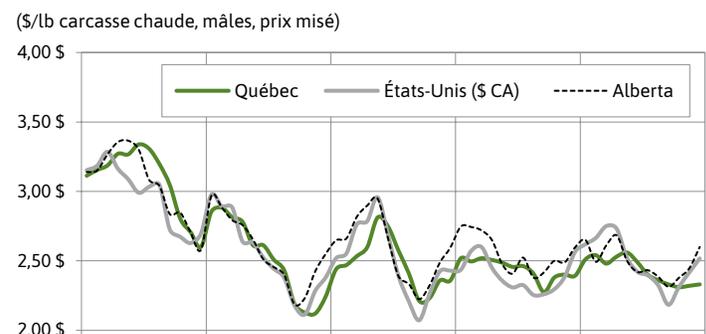
	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	2,89 \$	2,11 \$	2,14 \$	2,14 \$	2,06 \$
Qc -(Alb-Man)	0,10 \$	0,07 \$	0,06 \$	0,07 \$	0,00 \$

Sources:

- Québec: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans spécialisés du Québec, PBQ
- Alberta-Manitoba: Prix moyen de vente des veaux d'embouche mâles de 600 à 700 lb vendus dans les encans publics de l'Alberta et du Manitoba, Canfax

Secteur bouvillon d'abattage

Prix des bouvillons (A1-A2) au Québec, dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (marché spot uniquement)



	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	3,10 \$	2,74 \$	2,48 \$	2,44 \$	2,43 \$
Qc-Ont.	0,01 \$	0,00 \$	-0,05 \$	-0,01 \$	-0,03 \$
Qc-É.-U.	0,11 \$	-0,01 \$	-0,03 \$	0,04 \$	-0,05 \$
Qc-Alb.	0,03 \$	-0,05 \$	-0,10 \$	-0,11 \$	-0,05 \$

Sources:

- Québec: Prix misé des bouvillons mâles A1-A2, chargements complets, vendus au Canada et aux États-Unis, marché spot, pris à la ferme, PBQ
- Ontario: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, OCA
- Alberta: Prix de vente des bouvillons mâles A1-A2, ventes directes, Canfax
- États-Unis: Prix de vente des bouvillons mâles, ventes directes, Five Area, USDA

Mécanismes de production et de mise en marché

- Diverses modalités de vente, dont l'enchère électronique, les ventes spot et les ventes par contrat;
- Le règlement permet d'uniformiser et de rendre transparentes les pratiques et les modalités reliées à la production et la mise en marché des produits.

Détermination du prix de vente optimal

- Les bouvillons sont vendus sur une base carcasse à l'aide d'une grille de classification;
- L'enchère électronique hebdomadaire contribue à la découverte du prix de marché (*price discovery*) pour tout l'Est canadien;
- Lors de la vente de chaque lot par enchère électronique, l'agence de vente est en contact avec le producteur concerné. Elle informe le producteur du déroulement des enchères. Elle le conseille sur l'opportunité de conclure ou non la vente. En procédant de la sorte, une pression constante sur les prix est maintenue;
- Une portion significative des ventes directes est négociée par les PBQ avec les abattoirs;
- Toutes les ventes aux États-Unis sont coordonnées par les PBQ;
- Les PBQ coordonnent également le transport des bouvillons d'abattage vendus durant l'enchère et aux États-Unis.

Transparence des prix de marché

- Les prix du Québec et de ceux des marchés de référence sont diffusés sur le site Internet des PBQ;
- Un courriel d'Info-Prix quotidien est envoyé aux producteurs de bouvillons d'abattage les informant du prix sur les marchés de référence (Ontario, Ouest canadien et États-Unis);
- Un courriel hebdomadaire est envoyé aux producteurs de bouvillons d'abattage révélant le résultat de l'enchère électronique dans les minutes qui suivent la fin de l'enchère;
- La mise en marché des bouvillons d'abattage au Québec est beaucoup plus transparente que n'importe où ailleurs en Amérique du Nord;
- L'agence de vente effectue la perception des sommes dues par les acheteurs et le paiement aux producteurs;
- Les bouvillons sont payés selon une grille de prix, ce qui implique des primes et des coupures.

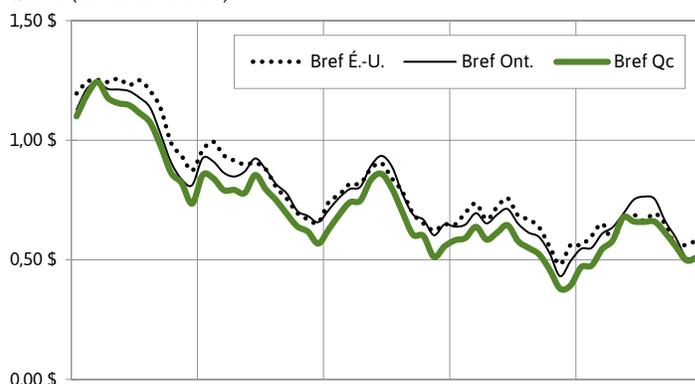
Marchés de référence

- Les prix au Québec sont comparables à ceux du marché de l'Ontario.

Secteur bovin de réforme

Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis

\$/lb vif (bovins de réforme)



	2015	2016	2017	2018	2019
Qc \$/lb	1,05 \$	0,75 \$	0,69 \$	0,54 \$	0,58 \$
Qc-É.-U.	-0,10 \$	-0,09 \$	-0,08 \$	-0,11 \$	-0,04 \$
Qc-Ont.	-0,04 \$	-0,07 \$	-0,08 \$	-0,07 \$	-0,06 \$

Sources:

- Bref Qc (\$/lb): Prix de vente des bovins de réforme vendus dans les encans du Québec, PBQ
- Bref Ont.: Prix de vente des bovins de réforme de toute catégorie vendus dans les encans de l'Ontario, Canfax
- Bref É.-U.: Prix de vente des bovins de réforme lean vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA

Mécanismes de production et de mise en marché

- Les veaux laitiers sont vendus sur une base vivante par enchères publiques. Les bovins de réforme destinés à l'abattage sont vendus sur une base vivante ou sur une base carcasse.
- Le règlement et les conventions en vigueur permettent d'uniformiser et de rendre transparentes les pratiques et les modalités de vente reliées à la production, la mise en marché des produits ainsi que la responsabilité du produit.

Détermination du prix de vente optimal

- Les six postes de commercialisation offrent un service d'enchères publiques ou de ventes par regroupements du lundi au mercredi pour les bovins de réforme et les veaux laitiers. Ces postes sont répartis sur l'ensemble du territoire québécois afin de bien servir les producteurs.

Transparence des prix de marché

- Lors des enchères dans les postes de commercialisation du Québec, les données de ventes sont disponibles en temps réel sur le site Web des PBQ, ce qui constitue une source de référence crédible pour le producteur.
- La section Info-Prix du secteur bovin de réforme et du secteur veau laitier du site Web des PBQ fournit une information utile aux producteurs et aux intervenants de la filière. Cette section donne facilement accès à un ensemble de statistiques sur les marchés de référence, que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou nord-américaine.

Marchés de référence

- Les veaux laitiers du Québec se sont historiquement vendus plus cher par rapport à ceux des marchés de référence de l'Ontario et des États-Unis. Cependant, au cours de la période évaluée, la réduction du volume de veaux lourds produits au Québec a entraîné la diminution de cet écart.
- Les prix des bovins de réforme sont comparables à ceux des marchés de référence de l'Ontario et des États-Unis en considérant les frais de transport plus élevés.

Mécanismes de production et de mise en marché

- Les veaux sont vendus par ventes directes sur la base de négociations avec l'acheteur ou par contrats de production entre producteurs et intégrateurs;
- Les références de production agissent un peu comme un système de gestion de l'offre pour stabiliser les volumes de production;
- La convention avec les acheteurs précise notamment les modalités de vente et de paiement des veaux de lait et balise la pesée et la préparation des carcasses;
- Le règlement et la convention permettent d'uniformiser et de rendre transparentes les pratiques et les modalités reliées à la production et à la mise en marché des produits.

Détermination du prix de vente optimal et marché de référence

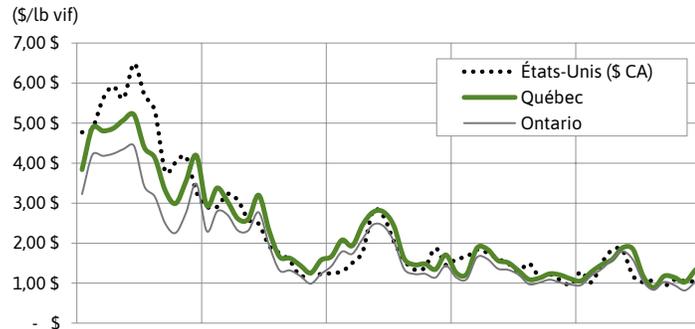
- Depuis 2018, le secteur veau de lait du Québec utilise le prix des États-Unis comme référence de prix et de marché. Ce prix est converti en dollars canadiens et inclut les frais de transport et de vétérinaire pour exports aux États-Unis estimés à 0,25 \$/lb carcasse.

Uniformité du produit

- Les producteurs de veaux de lait doivent respecter le cahier des charges relatif à certaines conditions de production et à la qualité des veaux de lait.

Secteur veau laitier

Prix des bons veaux laitiers mâles au Québec, en Ontario et aux États-Unis



	2015	2016	2017	2018	2019
Québec	4,27\$	2,30\$	1,98\$	1,36\$	1,32\$
Qc-É.-U.	-0,69\$	0,13\$	0,23\$	-0,07\$	0,07\$
Qc-Ont.	0,75\$	0,37\$	0,28\$	0,16\$	0,13\$

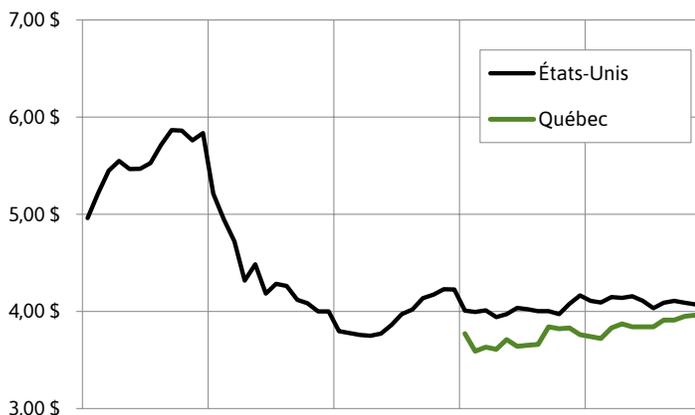
Sources:

- Québec: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans du Québec, PBQ
- Ontario: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de l'Ontario, OCA
- États-Unis: Prix de vente des veaux laitiers mâles vendus dans les encans de New Holland en Pennsylvanie ramené en équivalent \$ CA

Secteur veau de lait

Prix des veaux de lait du Québec

(\$/lb carcasse chaude sans peau)



	2015	2016	2017	2018	2019
États-Unis	5,55\$	4,38\$	3,87\$	4,02\$	4,10\$
Québec				3,71\$	3,86\$

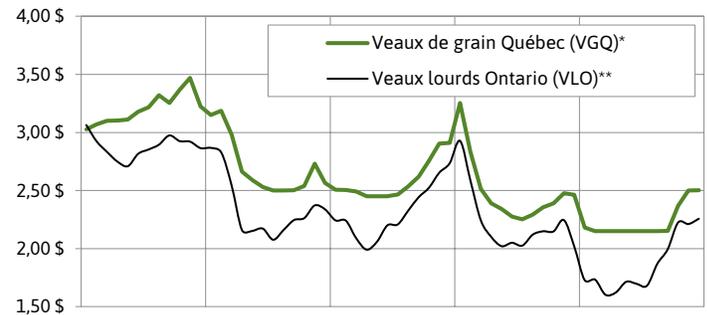
Sources:

- États-Unis: prix brut misé en \$ CA
- Québec: prix net après classement et déduction des frais de transport et commission

Secteur veau de grain

Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario

(\$/lb carcasse sans peau)



	2015	2016	2017	2018	2019
VGQ	3,19\$	2,58\$	2,52\$	2,47\$	2,08\$
VGQ-VLO	0,31\$	0,23\$	0,21\$	0,25\$	0,26\$

* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)

** Prix hebdomadaire publié par OCA, catégorie plus de 600 lb

Sources:

- Québec: Prix net des veaux de grain produits au Québec (prix enchères moins soutien au prix plancher), PBQ
- Ontario: Prix des veaux lourds de plus de 600 lb produits en Ontario, OCA

Mécanismes de production et de mise en marché

- Les enchères électroniques regroupent 100% de l'offre (canal unique obligatoire);
- Les historiques de référence permettent de réguler l'offre en fonction des besoins annuels du marché;
- Le règlement et la convention permettent d'uniformiser les conditions de production et de mise en marché.

Détermination du prix de vente optimal

- Les PBQ appliquent un prix plancher afin d'éviter que le prix de vente aux enchères ne descende sous un seuil prédéterminé. Les veaux non vendus sont dirigés vers la gestion des surplus;
- Globalement, ce mécanisme permet d'obtenir une plus grande stabilité du prix aux enchères électroniques, une plus grande équité entre les producteurs et un prix annuel moyen plus élevé.

Transparence des prix de marché

- Les veaux de grain sont mis en marché selon des conditions préétablies par le règlement et la convention en vigueur. Les conditions de mise en marché sont uniformes entre les producteurs et les acheteurs. Le prix des enchères électroniques est publié en temps réel sur le site Web des PBQ.

Uniformité du produit

- Les producteurs de veaux de grain doivent respecter un cahier des charges relatif au mode de production et à la qualité des veaux de grain du programme de certification VGQC;
- Une grille de prix permet de favoriser les veaux répondant aux besoins du marché en ce qui concerne la qualité (poids, couleur et conformation).

Marchés de référence

- Les veaux de grain sont produits exclusivement au Québec et en Ontario. Les veaux de grain du Québec se vendent au-dessus du prix pondéré des veaux de grain en Ontario vendus dans les encans d'animaux vivants et par ventes directes.

4.1 Veaux d'embouche

Mission: Les producteurs de veaux d'embouche produisent et commercialisent des animaux pour répondre aux besoins des producteurs de bouvillons d'abattage en vue d'offrir aux consommateurs une viande de bœuf de qualité. Ils valorisent les ressources fourragères et foncières dans toutes les régions du Québec dans le respect de l'environnement. Par son occupation du territoire, cette production contribue à l'essor de l'économie québécoise.

Vision: Œuvrant dans une filière rentable, en croissance, rayonnant partout sur le territoire, attrayante pour la relève et dont l'importance stratégique est reconnue par l'État, les producteurs de veaux d'embouche travaillent à l'essor de la filière de concert avec ceux de la génétique et du secteur bouvillon d'abattage.

En partenariat avec la transformation et la distribution, ils offrent une viande recherchée par les consommateurs tant pour sa qualité que pour ses attributs distinctifs dans le but d'offrir des produits de qualité issus d'une agriculture durable répondant aux besoins variés des consommateurs d'ici et d'ailleurs.

La planification stratégique, réalisée de 2013 à 2018, s'est déroulée dans un contexte où le secteur vivait un déclin, le cheptel de vaches de boucherie passant d'environ 165 000 vaches en 2014 à moins de 150 000 en 2019.

Plusieurs actions entreprises par le CMMVE au cours des dernières années découlent directement de la planification stratégique, dont les suivantes :

Consolidation du Circuit des encans spécialisés

Le Circuit des encans spécialisés est le principal mode de mise en marché des veaux d'embouche au Québec. Le renouvellement de la *Convention de mise en marché des veaux d'embouche* avec les deux associations d'encans a introduit les améliorations suivantes :

- un resserrement des règles d'achat pour les acheteurs de veaux d'embouche, principalement pour ceux qui déposent un cautionnement (aucune mauvaise créance n'est survenue pendant la période);
- les frais de mise en marché supplémentaires sont passés à 20\$ par veau hors norme;
- l'affichage sur une base volontaire, au moment de la mise en vente des animaux, des informations relatives au nom du vendeur, à la vaccination annuelle du troupeau reproducteur, à la certification VBP+ de l'entreprise (beaucoup d'efforts ont été déployés pour inciter les producteurs à être certifiés) ainsi qu'à la déclaration sous serment du Programme canadien Meyer Natural Angus;
- des modifications au protocole de vaccination, la réalisation d'une tournée régionale et la production de deux dépliants, le tout portant sur la castration et l'écornage et visant à assurer la qualité des animaux commercialisés aux encans spécialisés.

Modification du Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche

En 2019, une modification du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche* a été faite. Dorénavant, seul le vaccin vivant atténué fait partie du protocole de vaccination des veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés. Celui-ci doit être administré entre deux semaines et quatre mois avant la vente à un veau âgé d'au moins cinq mois.

Diffusion des prix de vente

Le site Internet des PBQ publie en temps réel les prix obtenus lors des encans réguliers et des encans spécialisés. Par la suite, les prix moyens sont publiés et servent de prix de référence aux autres types de transactions effectuées par les producteurs et en conformité avec la réglementation.

Valorisation de la production

En 2018, la mise en place du Fonds de promotion et de publicité à l'acqué des producteurs de veaux d'embouche a permis d'assurer jusqu'à présent :

- la poursuite des activités de la plateforme de promotion, le site Web Le Bœuf du Québec (www.boeufquebec.com), où les consommateurs peuvent retrouver les producteurs naisseurs québécois qui mettent leur produit en marché à la ferme;
- la réalisation des capsules vidéo pour promouvoir la production et inciter les jeunes à s'établir en production vache-veau, l'objectif étant de stabiliser le nombre de vaches au Québec et éventuellement l'augmenter;
- la production du dépliant *Une occasion à saisir*, destiné à la relève agricole.

Afin d'avoir des communications plus fréquentes avec les producteurs, un nouvel outil a été développé en août 2017, soit la page Facebook Les Producteurs de veaux d'emboche du Québec. Cette plateforme permet de transmettre aux producteurs des informations récentes sur la mise en marché et sur le travail effectué par les représentants des comités.

CIBLES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS D'ACTION POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

Les principales cibles d'action du CMMVE s'inspireront fortement de la planification stratégique de la filière bœuf, à savoir :

Améliorer la génétique bovine pour accroître l'efficacité des élevages et la réponse aux besoins du marché

En 2018, l'adoption d'un meilleur financement du Fonds de recherche et développement des producteurs de veaux

d'emboche a permis d'obtenir une entente de trois ans avec le Centre de développement du porc du Québec (CDPQ), le MAPAQ et les PBQ sur des travaux portant sur l'amélioration génétique, la biosécurité et le bien-être animal.

Adapter la mise en marché au contexte québécois

Le CMMVE a mandaté la firme Forest Lavoie Conseil afin d'analyser les options de mise en marché pour répondre aux exigences des marchés. L'objectif, à terme, est d'améliorer les opportunités de mise en marché afin de commercialiser plus d'animaux à un plus grand nombre d'acheteurs.

Intéresser la relève au secteur

En plus de poursuivre la promotion de la profession auprès de la relève, l'agence de vente compte promouvoir l'importance de la formation auprès de la relève qui souhaite s'établir en production bovine.

Tableau synthèse
Modifications réglementaires et négociations de conventions intervenues dans le secteur veau d'emboche depuis la dernière évaluation périodique

Modification réglementaire et négociation de convention	Objectif	Résultats obtenus	Comment cela a-t-il contribué à une mise en marché efficace et ordonnée?
Une convention de mise en marché a été homologuée en novembre 2015.	Assurer un paiement des factures aux maisons d'enchères dans un délai plus court	Lors du renouvellement de la convention, l'enjeu était de trouver un équilibre acceptable pour les acheteurs et les maisons d'enchères à propos des délais de réception des paiements. Depuis plusieurs années, la réglementation mise en place et son application ont permis d'éviter les mauvaises créances. Toutefois, à certaines périodes, les risques assumés étaient élevés et fragilisaient le Fonds de garantie de paiement des producteurs de veaux d'emboche et la situation financière des encans. Pour les acheteurs ayant déposé un cautionnement, les animaux sont payables le jour même de l'achat au moment de la prise en charge. Cependant, le cautionnement leur permet 10 jours avant qu'une réclamation ne soit faite à la RMAAQ. La règle du trois fois le cautionnement s'applique toujours.	Ces ajustements ont permis une présence régulière des acheteurs et une assurance que les mauvaises créances auraient été à un niveau ne compromettant pas la pérennité d'un des encans du Circuit.
En 2019, le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'emboche a été modifié.	Modification du Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'emboche	À la suite d'une collecte de données sur les habitudes de vaccination, le protocole de vaccination a été modifié afin de permettre uniquement le vaccin vivant. En effet, pour la saison 2017-2018, 7 % des veaux d'emboche ont été vaccinés avec un vaccin tué et sur les 7 %, 12 % des veaux n'avaient pas reçu la deuxième dose de vaccin tué nécessaire pour développer l'immunité.	Cette modification a permis d'augmenter la qualité des animaux vendus dans les encans spécialisés.

4.2 Bouvillons d'abattage

Mission: Les producteurs de bouvillons engraisent des veaux d'embouche selon les spécifications de qualité recherchées par les transformateurs en vue d'offrir une viande de bœuf correspondant aux attentes des consommateurs.

Vision: Reconnus pour leur savoir-faire et leur capacité à produire des animaux de qualité dans le respect des attentes sociétales, les producteurs de bouvillons optimisent la rentabilité de leurs entreprises en :

- collaborant activement avec les transformateurs pour développer des produits distinctifs recherchés par les consommateurs;
- se concertant avec les autres secteurs de production.

Journée de réflexion

À la suite d'une journée de réflexion tenue en décembre 2015, les producteurs ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient que les frais relatifs à l'agence de vente soient le moins élevés possible, tout en maintenant l'essentiel des services opérationnels offerts aux producteurs de bouvillons d'abattage. À cet effet, les principales mesures prises par le CMMBA sont les suivantes :

- Fin du service d'expertise vétérinaire, les services de vétérinaires seront utilisés à des fins de projets spéciaux uniquement;
- Cessation du service d'opérations de change puisque la très grande majorité des producteurs le faisaient eux-mêmes;
- Réduction des ressources humaines consacrées à l'agence de vente, elles sont passées de 27,86 à 19,5 jours-personnes par semaine, ce qui représente une diminution de 30 %, et ce, dans un contexte où une portion des coûts est fixe.

Accords internationaux

Le secteur québécois du bouvillon œuvre dans un marché ouvert. Il y a donc lieu de souligner les accords internationaux qui sont entrés en vigueur ou qui sont sur le point de l'être :

- L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste est entré en vigueur en décembre 2018. Cet accord procure des accès supplémentaires à des marchés importants pour le Canada, et donc pour les abattoirs en sol canadien.
- L'Accord économique et commercial global est entré en vigueur en septembre 2017. Il revêt un potentiel énorme étant donné qu'il donne accès à un marché de plus de 500 millions d'habitants. Malheureusement, plusieurs barrières techniques doivent être résolues avant que l'industrie du bouvillon puisse en profiter réellement.
- L'Accord Canada-États-Unis-Mexique fait essentiellement en sorte de protéger les marchés déjà desservis par l'industrie bovine canadienne. Comme il s'agit du marché d'exportation le plus important pour l'industrie du bœuf au Canada, la protection de l'accès à ce marché est essentielle pour le secteur.

Au début de la période 2015-2019, nous avons assisté au retrait de la réglementation américaine sur l'étiquetage selon le pays d'origine (*Country of origin labelling (COOL)*), résultat de sept ans de batailles ininterrompues par le Canada et l'industrie bovine canadienne. Cette réglementation venait limiter les possibilités de développement de l'industrie canadienne aux États-Unis.

Marché

De concert avec le secteur bovin de réforme et veau laitier, le secteur bouvillon d'abattage a commandé une étude portant sur la dynamique du marché de la viande au Québec. L'objectif était de mieux comprendre le fonctionnement des marchés de la grande distribution. Cette étude montrait le défi que représente le développement d'un volume significatif de bœuf sur les étalages d'épicerie.

Diverses initiatives de développement de marchés de nos partenaires ont vu le jour durant la période. Toutefois, comme c'est souvent le cas, il n'y a que certaines d'entre elles qui subsistent après quelques années. Le marché étant féroce, les nouveaux joueurs doivent redoubler d'efforts pour maintenir leur place.

Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention et l'énergie de l'agence de vente, soulignons les suivants :

- Fermeture de l'abattoir Les Viandes Laroche en 2015. Au moment de la fermeture, il s'agissait du plus important acheteur de bouvillons d'abattage au Québec;
- En 2017, l'agence de vente a œuvré avec l'abattoir Ryding Regency Meat Packers afin de l'approvisionner en bouvillons d'abattage respectant le Programme canadien de certification des bovins exempts de bêta-agonistes. Malheureusement, l'abattoir Ryding Regency Meat Packers a fermé ses portes à la fin 2019 à la suite de démêlés avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments;
- Au printemps 2017, une nouvelle initiative de mise en marché a vu le jour, soit celle de Bœuf Québec. L'agence de vente a consacré des énergies pour aider au démarrage de ce projet;
- Au printemps 2019, Montpak International se portait acquéreur de Viandes Forget. Il est trop tôt pour se prononcer sur l'impact qu'aura cette acquisition;
- L'agence de vente a également redoublé d'efforts afin que de nouveaux acheteurs s'ajoutent à la liste actuelle. Ainsi, durant cette période de cinq ans, les nouveaux acheteurs ou ceux qui sont devenus plus actifs sont :
 - Meyer Premium Beef
 - Montpak International
 - Atlantic Beef Products Inc.

Dans la foulée des efforts de l'agence de vente à promouvoir les initiatives de mise en marché de bouvillons d'abattage du Québec, une contribution spéciale pour la promotion et la publicité a été adoptée par les producteurs de bouvillons. Cette contribution s'élève à 1 \$ par bouvillon d'abattage mis en marché. Ce fonds a été créé afin de soutenir diverses initiatives de mise en marché de bœuf du Québec.

Programme de qualité à la ferme

Pour mieux répondre aux attentes sociétales en matière de bien-être animal et d'environnement, des efforts particuliers ont été mis afin d'inciter les producteurs de bouvillons d'abattage à être certifiés VBP+. Il s'agit d'un programme canadien reconnu par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable en 2018. Ainsi, tout producteur certifié VBP+ devient admissible au programme Bœuf durable. Des discussions ont débuté pour mettre en place un programme pour retracer les veaux d'embouche provenant de fermes certifiées VBP+. L'idée est de s'assurer d'approvisionner les abattoirs intéressés avec un bœuf durable tout au long de la chaîne.

Refonte du Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec

En avril 2019, un projet de refonte du règlement a été déposé et adopté. Des échanges sont en cours entre la RMAAQ et l'agence de vente afin de finaliser le tout. L'objectif de cette refonte était d'avoir un Règlement sur la mise en marché des bouvillons du Québec mieux adapté à la réalité d'aujourd'hui.

CIBLES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS D' ACTIONS POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

La planification stratégique de la filière bœuf a été complétée à l'automne 2019. Parmi les principaux acteurs de la filière bœuf qui y participaient, on compte entre autres des abattoirs du Québec et d'ailleurs au Canada, des représentants des comités de mise en marché des secteurs bouvillon d'abattage, veau d'embouche, bovin de réforme et veau laitier et du MAPAQ.

Les objectifs de la planification stratégique au regard du bouvillon sont :

- d'améliorer la notoriété du programme VBP+ auprès des producteurs et des acheteurs;
- d'établir les critères recherchés pour les carcasses afin de mieux répondre aux besoins du marché;
- d'évaluer et de faire connaître le potentiel des veaux croisés (laitier-boucherie) et celui des bouvillons laitiers;
- de mettre en place des outils de mise en marché pour atteindre les objectifs de développement des différents marchés.

Par ailleurs, une réflexion globale sur la mise en marché sera faite afin de pouvoir mieux tirer profit des opportunités qui se présentent sur le marché, notamment en ce qui concerne les marchés de créneaux, internationaux et celui du Québec.

4.3 Veaux de lait

Vision : Permettre la concertation et la coordination de la chaîne de valeur du veau afin d'assurer la renommée de ses produits provenant d'une agriculture écoresponsable et répondant aux aspirations des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Favoriser la communication et l'écoute des besoins et travailler à l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière.

Abolition de l'ASRA pour le secteur veau de lait

Le 12 juin 2015, la FADQ annonçait l'abolition du Programme ASRA pour la production de veaux de lait à compter du 1^{er} janvier 2016. Selon la FADQ, il n'était plus possible de déterminer de façon objective un coût de production et un prix de vente pour le secteur, condition essentielle à l'admissibilité au programme.

Programme de transition de la FADQ pour le secteur veau de lait

Le 5 juin 2017, la FADQ informait les PBQ de la décision de son conseil d'administration concernant la mise en place du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait. Ce programme disposait d'un budget de 2 M\$ sur deux ans et comprenait deux volets, soit le Volet 1 – Appui à la compétitivité des entreprises indépendantes et le Volet 2 – Appui aux outils collectifs de gestion et de biosécurité. Au cours des années 2017 et 2018, le comité de mise en marché des veaux de lait (CMMVL) a déposé huit projets au deuxième volet du programme de la FADQ. Un résumé de ces projets est fait à la page 19.

Plusieurs de ces projets ont permis la conception d'outils de gestion et de régie d'élevage qui serviront à tous les producteurs de veaux de lait pour les années à venir.

Nouvelles normes de bien-être animal en matière de logement

Lors de l'assemblée générale spéciale (AGS) du 12 janvier 2017, les producteurs de veaux de lait ont voté en faveur de l'obligation d'élever tous les veaux de lait en logement collectif, et ce, à compter du 31 décembre 2018. À la date butoir, le CMMVL a demandé à ce que des inspections soient réalisées chez tous les producteurs connus comme non conformes au logement collectif afin de s'assurer que les installations de ces derniers soient vides ou en processus de modifications.

Parallèlement, le CMMVL et les PBQ ont fait des représentations auprès du gouvernement provincial afin qu'un programme d'aide financière accessible aux producteurs de veaux de lait leur permette de soutenir l'implantation de ou des modèles de production en logement collectif. En novembre 2017, le MAPAQ annonçait la mise en place du Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Selon le MAPAQ, 92 demandes ont été déposées par le secteur veau lourd.

Émission de références de production

À compter de 2015, tous les producteurs de veaux de lait faisant le transfert vers le logement collectif avaient accès à 50 places-veaux supplémentaires à la suite de la visite d'un agent des PBQ. Une vingtaine de producteurs en ont bénéficié.

Au cours des cinq dernières années, le CMMVL a émis 4 243 places-veaux supplémentaires. Ces émissions de places-veaux ont été réalisées dans l'objectif d'aider les producteurs de veaux de lait ayant fait le transfert en logement collectif à rentabiliser leurs bâtiments.

Projet	Année de dépôt	Durée	Objectif	État
Optimisation de l'immunité passive et de l'immunité non spécifique des veaux laitiers	2017	19 mois	Valider scientifiquement une procédure diagnostique permettant la confirmation de l'âge des veaux laitiers par le biais d'un test biochimique sur un prélèvement sanguin lors de leur mise en marché.	Réalisé
Développement d'un passeport électronique pour les veaux laitiers	2017	18 mois	Identifier de façon précoce les veaux laitiers à la ferme d'origine et assurer leur enregistrement auprès d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ) dans un délai permettant la vérification de l'âge au moment de leur mise en marché par le biais d'un téléphone intelligent.	Réalisé
Amélioration des stratégies diagnostiques de détection des pneumonies chez les veaux	2017	24 mois	Améliorer les stratégies de détection de la bronchopneumonie infectieuse des veaux en début d'engraissement afin de mieux cibler les veaux ou les lots à traiter avec des antibiotiques.	Réalisé
Développement d'un tableau de bord et d'une analyse des tendances du marché du veau	2017	24 mois	Réaliser un tableau de bord présentant des données sur l'évolution des prix des veaux laitiers, des veaux de lait, des prix de gros, des indicateurs sur le prix des aliments d'allaitement, des marges de référence, des volumes sur les importations et les exportations de viande de veau, etc.	Réalisé
Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et services-conseils afin de compétitionner avec les importations de veau européen	2018	24 mois	<ul style="list-style-type: none"> Faire une analyse exhaustive du modèle d'affaires, des méthodes d'élevage et des données technico-économiques de la production du veau européen qui est importé au Canada, principalement celui provenant des Pays-Bas; Former et outiller les producteurs de veaux de lait du Québec afin qu'ils puissent demeurer compétitifs et garder leurs marchés. 	Réalisé
Implantation d'un outil informatisé de suivi d'élevage pour le secteur veau de lait	2018	19 mois	<p>Offrir aux éleveurs de veaux de lait une application mobile simple et efficace permettant de colliger les informations pertinentes:</p> <ul style="list-style-type: none"> suivi de santé et de performance de chaque animal à l'aide des dates d'entrée et de sortie; suivi des traitements, des dates de retrait et d'expédition; déclarations d'entrée, de sortie et de décès chez ATQ. 	En cours
Amélioration de la biosécurité durant les activités de transport	2018	27 mois	Développer et valider la mise en place d'un programme de biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses pendant les activités de transport des veaux laitiers et des veaux de lait.	En cours
Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils vétérinaires	2018	24 mois	Développer et valider un outil et un processus d'audit en biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission des maladies infectieuses dans les élevages de veaux de lait.	En cours

Activités de promotion

Au cours des cinq dernières années, la promotion du Veau du Québec a été planifiée selon la stratégie de marketing globale suivante :

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec);
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de lait et veau de grain).

À la fin de 2018, le CMMVG et le CMMVL ont demandé de revoir le positionnement stratégique des producteurs de veaux du Québec ainsi que des activités marketing. Cette demande de changement a été faite à la suite de l'arrivée de la marque Famille Fontaine sur le marché.

En 2019, le CMMVG et le CMMVL ont mandaté CRI agence de nos conseillers sur le positionnement à prendre dans ce nouveau contexte et sur les tactiques de marketing à prioriser selon leur budget. Le plan proposé prévoyait le renouvellement de l'identité de marque (Veau du Québec), la refonte du site Web, la réorientation du *food trailer* et la redynamisation du plan média.

CIBLES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS D'ACTION POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

La filière veau favorise la communication et l'écoute des besoins et travaille à l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière. À l'automne 2019, la filière a présenté son plan stratégique pour les cinq années à venir, dans lequel elle a identifié les cibles et les moyens pour les atteindre. Les cibles spécifiques au secteur veau de lait sont la performance du secteur, le soutien au développement ainsi que l'image de la production et la promotion.

Performance du secteur

La réalisation d'un projet ayant pour objectif d'établir le lien entre l'alimentation et la qualité des carcasses en matière de rendement et de couleur pourrait permettre d'améliorer la performance du secteur. La filière veut également revoir le règlement de mise en marché afin de le bonifier et de le moderniser.

La filière a aussi comme objectifs de rendre la certification obligatoire et de développer un module de bien-être animal à inclure dans le programme Veau vérifié. L'adoption du programme confirmera l'atteinte de l'objectif.

Soutien au développement

Le secteur veau de lait aura besoin de programmes de soutien spécifiques et adaptés. La filière effectuera une veille des programmes existants afin d'obtenir un soutien financier pour adapter les structures existantes de mise en marché aux exigences en matière de biosécurité et de bien-être animal.

Image de la production et promotion

En matière de promotion générique, la filière veau de lait vise les mêmes objectifs que le secteur veau de grain, comme décrit précédemment dans ce document.

Pour viser une meilleure image de la production dans l'axe de l'acceptabilité sociétale, la filière a pour objectif de protéger, voire d'améliorer, l'image de la production et de la mise en marché de la filière, notamment en développant une campagne de valorisation de la profession et des bonnes pratiques en matière de bien-être animal.

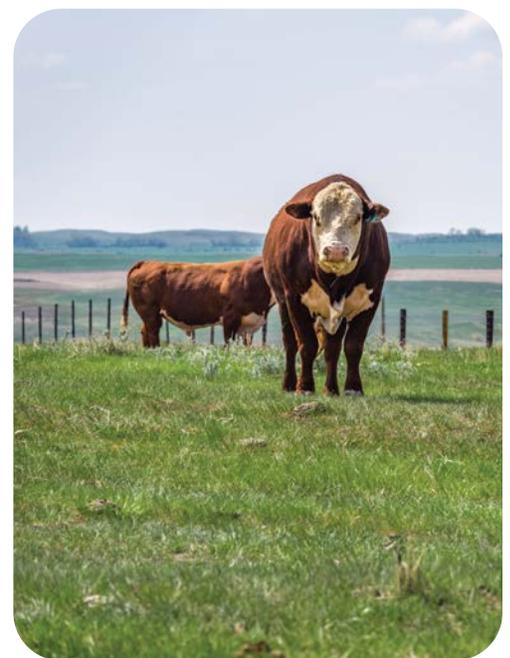


Tableau synthèse
Modifications réglementaires et négociations de conventions intervenues
dans le secteur veau de lait depuis la dernière évaluation périodique

Modification réglementaire et de convention	Objectif	Résultats obtenus	Comment cela a-t-il contribué à une mise en marché efficace et ordonnée?
<p><i>Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait</i></p>	<p>Tenir compte des nouvelles normes d'élevage proposées par le <i>Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds</i> et devancer les échéances dudit Code pour répondre aux demandes des consommateurs et des acheteurs en matière de bien-être animal:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout du logement collectif obligatoire à compter du 31 décembre 2018 pour tous les veaux de lait de 10 semaines d'âge et plus (cahier des charges relatif à certaines conditions de production et à la qualité des veaux de lait); • Ajout d'un critère précisant qu'aucun veau ne peut être attaché pour toute la durée de son élevage, et ce, à compter du 31 décembre 2018; • Ajout d'une superficie minimale pour les veaux gardés en logettes individuelles jusqu'à l'âge de 10 semaines (1,5 m²); • Modifications d'articles en lien avec les conditions de production et d'élevage. <p>Tenir compte des nouvelles bonnes pratiques d'élevage en logement collectif en matière d'alimentation lactée et solide:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la quantité d'aliments fibreux pouvant être ajoutés à la ration du veau de lait (moins de 50 % de la ration totale). <p>Tenir compte des besoins des acheteurs et des consommateurs de veaux de lait en matière de sécurité des aliments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la liste de médicaments interdits et de la Déclaration quant aux substances interdites devant être remplie chaque année par tous les producteurs de veaux de lait; • Modifications d'articles en lien avec les conditions de production et d'élevage. 	<p>Au 31 décembre 2018, tous les producteurs de veaux de lait avaient fait la conversion de leurs bâtiments pour que les veaux soient logés en logement collectif et les règles de densité d'élevage ont été modifiées pour inclure les logettes individuelles.</p>	<p>Le Règlement permet de mettre en marché un produit répondant aux normes les plus strictes de bien-être animal et donne aux acheteurs de veaux de lait la garantie d'un produit exempt de produits vétérinaires pouvant avoir un effet négatif sur les exportations et l'image de la production.</p>

4.4 Veaux de grain

Vision: Permettre la concertation et la coordination de la chaîne de valeur du veau afin d'assurer la renommée de ses produits provenant d'une agriculture écoresponsable et répondant aux aspirations des consommateurs d'ici et d'ailleurs. Favoriser la communication et l'écoute des besoins et travailler à l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière.

Réseau d'expertise

Le Réseau d'expertise est devenu, à travers les années, un incontournable du secteur. Les Journées sur l'Innovation et le progrès alimentaire au Centre-du-Québec (INPACQ) Veaux de grain ont comme objectif de donner aux producteurs de l'information pertinente et innovante en matière d'élevage de veaux. Lors de la première mouture en 2015, 45 producteurs ont assisté aux conférences lors de cette journée. La participation n'a cessé d'augmenter année après année pour atteindre 82 participants en 2019. Depuis 2018, des visites de fermes sont réalisées dans le cadre de ces journées de formation afin d'appliquer la théorie apprise lors des conférences.

L'analyse de groupe technico-économique regroupait 13 producteurs en 2015. En 2019, ce sont 15 producteurs qui y ont participé. Pour encourager les producteurs à s'impliquer dans l'analyse, le CMMVG a résolu de rembourser:

- 100 % du coût de la première analyse aux producteurs ayant reçu un historique de référence dans le cadre du programme d'allocation d'historique destiné à la relève;
- 100 % du coût de la première analyse aux producteurs de la relève bénéficiant d'un transfert d'une entreprise déjà existante;
- 50 % du coût de la première analyse de tout producteur participant pour la première fois.

En 2019, le CMMVG a également décidé d'ouvrir la présentation des résultats de l'analyse gratuitement à tous les producteurs de veaux de grain.

Implantation du programme de certification Veau de grain du Québec certifié

À la suite de l'AGS tenue le 24 mars 2016, les producteurs de veaux de grain ont adopté le cahier des charges du programme VGQC comme présenté. Le CMMVG a par la suite mandaté le Groupe Qualiterra pour préparer les producteurs à leur premier audit à la ferme. Ces formations gratuites ont eu lieu sur quelque 75 fermes volontaires.

Depuis le 26 mars 2018, tous les producteurs de veaux de grain, tant en phase démarrage qu'en finition, doivent se conformer au programme VGQC afin de pouvoir mettre en marché des veaux de grain.

Refonte de la mise en marché des veaux de grain

Depuis 2018, le CMMVG travaille sur la détermination du prix à l'aide d'une formule basée sur le coût de production, plus une marge pour le développement du secteur. De plus, le CMMVG a statué vouloir procéder à la vente de la totalité des veaux de grain par attributions aux acheteurs selon leur historique d'achats.

En novembre 2019, la firme Forest Lavoie Conseil a reçu le mandat d'accompagner le CMMVG dans le processus de refonte et de négociations avec les acheteurs.

Allocation d'historique de référence

Depuis 2015, le CMMVG a procédé à quatre allocations d'historique de référence ouvertes aux producteurs déjà en production (33 producteurs), trois ouvertes à tous (15 producteurs) et cinq destinées à la relève (sept producteurs). Un total de 21 215 veaux de grain en historique de référence supplémentaire a ainsi été alloué à des producteurs durant cette période.

Activités de promotion

Au cours des cinq dernières années, la promotion du Veau du Québec a été planifiée selon la stratégie de marketing globale suivante:

- des actions publicitaires adaptées au Veau du Québec;
- des activités publicitaires et promotionnelles ciblées à chacune des deux marques de commerce (Veau de lait du Québec et Veau de grain du Québec);
- une optimisation de chacun des budgets promotionnels (veau de lait et veau de grain).

À la fin de 2018, le CMMVG et CMMVL ont demandé de revoir le positionnement stratégique des producteurs de veaux du Québec ainsi que des activités marketing. Cette demande de changement a été faite à la suite de l'arrivée de la marque Famille Fontaine sur le marché.

En 2019, le CMMVG et le CMMVL ont mandaté CRI agence de les conseiller sur le positionnement à prendre dans ce nouveau contexte et sur les tactiques marketing à prioriser selon leur budget. Le plan proposé prévoyait le renouvellement de l'identité de marque (Veau du Québec), la refonte du site Web, la réorientation du *food trailer* et la redynamisation du plan média.

CIBLES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS D' ACTIONS POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

La filière veau favorise la communication et l'écoute des besoins et travaille à l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière. À l'automne 2019, la filière a présenté son plan stratégique pour les cinq années à venir, dans lequel elle a identifié les cibles et les moyens pour les atteindre. Les cibles spécifiques au secteur veau de grain sont la performance du secteur, le soutien au développement ainsi que l'image de la production et la promotion.

Performance du secteur

La refonte de la mise en marché des veaux de grain a comme objectif d'optimiser le prix aux producteurs et l'approvisionnement des usines. Les acteurs de la filière comptent se doter d'un système de contrôle des volumes de production afin de mieux arrimer l'offre à la demande. La mise en place d'un nouveau mode de mise en marché sera l'indicateur de l'atteinte de l'objectif stratégique. La filière prévoit également identifier les pratiques qui ont une influence sur la qualité des carcasses. Un projet de régie préabattage de la ferme à l'abattoir, incluant le transport, permettra de déterminer les besoins du secteur

et les indicateurs de qualité des carcasses. Le rapport final du projet permettra de mesurer le niveau d'atteinte de cet objectif stratégique.

Soutien au développement

Le soutien au développement du secteur pourra s'appuyer sur l'identification des priorités en recherche et développement par le Forum Veau sur une base annuelle pour toute la durée du plan stratégique.

Image de la production et promotion

Le développement d'un plan de promotion générique permettra de préciser le positionnement que doit prendre le fonds de promotion générique afin d'optimiser les retombées désirées. Selon l'enveloppe budgétaire disponible, le plan prévoit une réflexion sur la promotion et les objectifs à atteindre. La filière confiera ce mandat à un consultant en promotion.

Tableau synthèse
Modifications réglementaires et négociations de conventions intervenues dans le secteur veau de grain depuis la dernière évaluation périodique

Modification réglementaire et de convention	Objectif	Résultats obtenus	Comment cela a-t-il contribué à une mise en marché efficace et ordonnée?
Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain	Tenir compte de la demande grandissante des consommateurs et des acheteurs de veaux de grain d'avoir un produit suivi par un programme de certification de salubrité des aliments et de bien-être animal reconnu : <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la définition d'un veau de grain certifié afin de répondre aux nouveaux critères du cahier des charges; • Modification des articles faisant mention des conditions de production et de mise en marché; • Modification du cahier des charges reproduit à l'Annexe 1 et ajout de 18 exigences supplémentaires pour être conforme au programme de certification VGQC. 	Tous les sites de démarrage et de finition de veaux de grain du Québec suivent le même cahier des charges et ont reçu leur première visite d'audit à la ferme (2017-2019).	Le Règlement permet la mise en marché d'un produit uniforme qui répond aux besoins des consommateurs et des acheteurs et qui se démarque par sa qualité.

4.5 Bovins de réforme et veaux laitiers

Vision et mission du secteur bovin de réforme

Vision: Un secteur dont les intervenants travaillent de concert afin de créer un environnement favorable à l'obtention de prix optimums pour tous, tout en offrant des choix aux producteurs et en respectant les exigences sociétales en matière de salubrité et de bien être animal.

Mission: Le secteur optimise la valeur des bovins de réforme en fin de cycle pour l'ensemble des régions du Québec. Pour répondre à cet objectif d'optimisation, le secteur dispose:

- d'outils collectifs de mise en marché;
- de systèmes de diffusion d'informations sur les marchés et d'infrastructures relatives à la logistique d'approvisionnement et de mise en marché;
- d'une volonté des intervenants d'être à l'écoute, d'être transparents entre eux et de structurer leur secteur;
- de la présence d'acheteurs pour des volumes importants;
- d'outils mis en place afin de préserver la valeur commerciale des animaux tels qu'un système de traçabilité, les inspections dans les abattoirs et les normes de biosécurité, de salubrité et d'innocuité.

Vision et mission du secteur veau laitier

Vision: Attentif aux besoins des engraisseurs, le secteur porte une attention particulière à la préparation de veaux laitiers de qualité permettant aux producteurs de veaux de grain, de veaux de lait et de bouvillons, d'optimiser leurs performances et d'offrir des produits distinctifs recherchés par les consommateurs. À qualité et à prix égaux, les veaux laitiers sont rétribués et les revenus sont équitablement répartis dans la filière. Le secteur, qui est à la base d'une industrie générant des retombées économiques significatives dans toutes les régions du Québec, est reconnu pour son savoir-faire et ses pratiques respectueuses du bien-être animal.

Mission: Le secteur veau laitier valorise les veaux provenant des fermes laitières auprès des producteurs de veaux de grain, de veaux de lait et de bouvillons. Pour ce faire, il dispose:

- d'expertise-conseil;
- d'outils de communication;
- de systèmes d'information sur les marchés et d'infrastructures relatives à la logistique d'approvisionnement et de mise en marché.

Actions en santé et bien-être animal

Au cours de la période 2015-2019, le secteur bovin de réforme et veau laitier a priorisé les actions en santé et bien-être animal, en concertation de la filière veau, et en développement d'expertise afin d'adapter la commercialisation aux nouvelles exigences des marchés.

Les PBQ ont développé et effectué une campagne de formation auprès des employés des encans au sujet de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* et sur les meilleures pratiques de manipulation des bovins.

Le *Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec* a été modifié afin qu'il soit obligatoire pour les producteurs de respecter certaines sections des codes de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers et des veaux lourds, notamment au sujet du logement, des conditions de transport, de la manipulation et des soins donnés aux bovins à la ferme.

La *Convention aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers* signée avec l'Association des encans indépendants d'animaux vivants au Québec inc. et l'Association des marchés publics d'animaux vivants du Québec inc. a été modifiée afin d'inclure une clause de responsabilité des producteurs sur la présence de résidus médicamenteux dans la viande des bovins commercialisés.

Un groupe de vétérinaires et d'agronomes a été mis sur pied afin de recueillir les dernières connaissances en matière de soins pour les jeunes veaux laitiers. Grâce à ces travaux, des capsules vidéo ainsi que des documents de vulgarisation touchant les meilleures pratiques de soins aux veaux à la ferme laitière ont été produits et diffusés aux producteurs. Les travaux effectués ont aussi pu déterminer les actions devant être entreprises à plus long terme concernant le bien-être animal et le contrôle des maladies.

Convention de mise en marché visant l'approvisionnement en bovins biologiques

La mise en marché des bovins de réforme biologiques est passée à une nouvelle étape par la signature d'une convention de mise en marché visant l'approvisionnement en bovins biologiques à un acheteur du Québec. L'entente permet de garantir un canal de commercialisation permettant aux producteurs de valoriser de façon claire et transparente leurs bovins certifiés biologiques.

Diffusion d'information

La diffusion des données de vente des bovins de réforme et des veaux laitiers sur le site Web des PBQ a été revue afin d'améliorer la précision des informations et leur représentativité des marchés. Les strates de poids ont été révisées et la segmentation des catégories de produits selon le type de bovins a été ajoutée.

Forum Veau

Les PBQ ont mis en place le Forum Veau, c'est-à-dire un lieu de concertation et de diffusion d'information entre les représentants de l'ensemble des partenaires de la filière veau permettant à ceux-ci d'échanger sur divers sujets d'intérêt portant, entre autres, sur la santé des veaux et sur la recherche de nouveaux marchés.

Vente par regroupement

À la suite du projet pilote de vente par regroupement, une entente est intervenue avec les associations d'encans permettant la vente par regroupement des veaux laitiers à la Coopérative des marchés d'animaux du Bas-Saint-Laurent. Cette entente permet de maintenir des activités de mise en marché de veaux laitiers en région et d'obtenir des prix de vente compétitifs pour les producteurs.

CIBLES STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS D' ACTIONS POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

Secteur veau laitier:

- Améliorer la qualité et l'uniformité des veaux laitiers mis en marché;
- Coordonner le transfert de l'information entre les maillons de la filière sur la santé et la performance des veaux laitiers en élevage;
- Donner un signal de prix clair selon la qualité des veaux laitiers;
- Organiser le regroupement d'animaux et le transport pour les régions périphériques.

De plus, les PBQ travailleront sur un plan d'adaptation du canal de mise en marché en conformité avec la nouvelle réglementation du transport des bovins ainsi qu'à se doter d'une structure permanente de coordination des trois maillons de la production.

Secteur bovin de réforme:

- Assurer la conformité des produits à la réglementation des marchés;
- Optimiser le transport, plus particulièrement pour les régions périphériques;
- Faire reconnaître les bovins de réforme produits au Québec comme étant du Bœuf durable;
- Améliorer la gestion de la biosécurité à la ferme et à l'abattoir;
- Maintenir un environnement favorable à la présence d'acheteurs pour les bovins de réforme du Québec.

Les PBQ travailleront conjointement avec l'ensemble de la filière à la mise en place d'un programme de valorisation des bonnes pratiques dans les soins donnés aux veaux laitiers à la ferme.

Une stratégie sera développée afin de lutter contre les maladies ayant un impact important sur les troupeaux laitiers et les élevages de veaux.

Le Forum Veau sera élargi afin d'intégrer des entreprises du secteur de la transformation et du détail et augmenter le nombre de fermes d'engraissement de veaux.

Des démarches seront entreprises afin de faire reconnaître les bovins de réforme issus du programme ProAction par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, conjointement avec le secteur laitier.

Tableau synthèse
Modifications réglementaires et négociations de conventions intervenues
dans le secteur bovin de réforme et veau laitier depuis la dernière évaluation périodique

Modifications réglementaire et de conventions	Objectif	Résultats obtenus	Comment cela a-t-il contribué à une mise en marché efficace et ordonnée?
<i>Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec</i>	Assurer que les bovins de réforme et les veaux laitiers produits au Québec sont élevés selon les meilleures pratiques en matière de soins à la ferme, de manipulation, de logement et de transport	Obligation des producteurs à respecter certaines sections des codes de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers et pour le soin et la manipulation des veaux lourds visant la manipulation et le logement des bovins	Assure que les bovins de réforme et les veaux laitiers mis en marché respectent les meilleures pratiques en termes de soins, de manipulation, de logement et de conditionnement au transport
<i>Conventions aux fins de la vente de bovins de réforme et de veaux laitiers</i>	Assurer la mise en marché de produit apte à la consommation en respect des réglementations du marché local ou d'exportation	Inclusion d'une clause de responsabilité des producteurs sur la présence de résidus médicamenteux dans la viande des bovins commercialisés	
<i>Convention de mise en marché visant l'approvisionnement en bovins biologiques (produit spécifique)</i>	Structurer le canal de valorisation des bovins de réforme certifiés biologiques	Mise en place d'une méthode de mise en marché transparente et efficace de commercialisation à propos de l'attribution et de l'établissement du prix	Permet aux producteurs une mise en marché facilement accessible de leurs produits, une fixation du prix transparente et une stabilité des volumes mis en marché

CONCLUSION

À travers la définition de sa mission, sa vision, ses orientations stratégiques et les valeurs privilégiées, les PBQ véhiculent un discours et des actions cohérentes. Ils sont reconnus pour leur expertise et leur leadership par les producteurs, les acheteurs et autres intervenants.

Les nombreuses réalisations et actions des PBQ dans le cadre du Plan conjoint servent les intérêts des producteurs et contribuent au développement du secteur bovin québécois.

Le présent rapport démontre comment l'ensemble des producteurs de bovins ont su adapter leur façon de faire, tant en production qu'en mise en marché, et ce, dans un contexte de marché continuellement changeant.

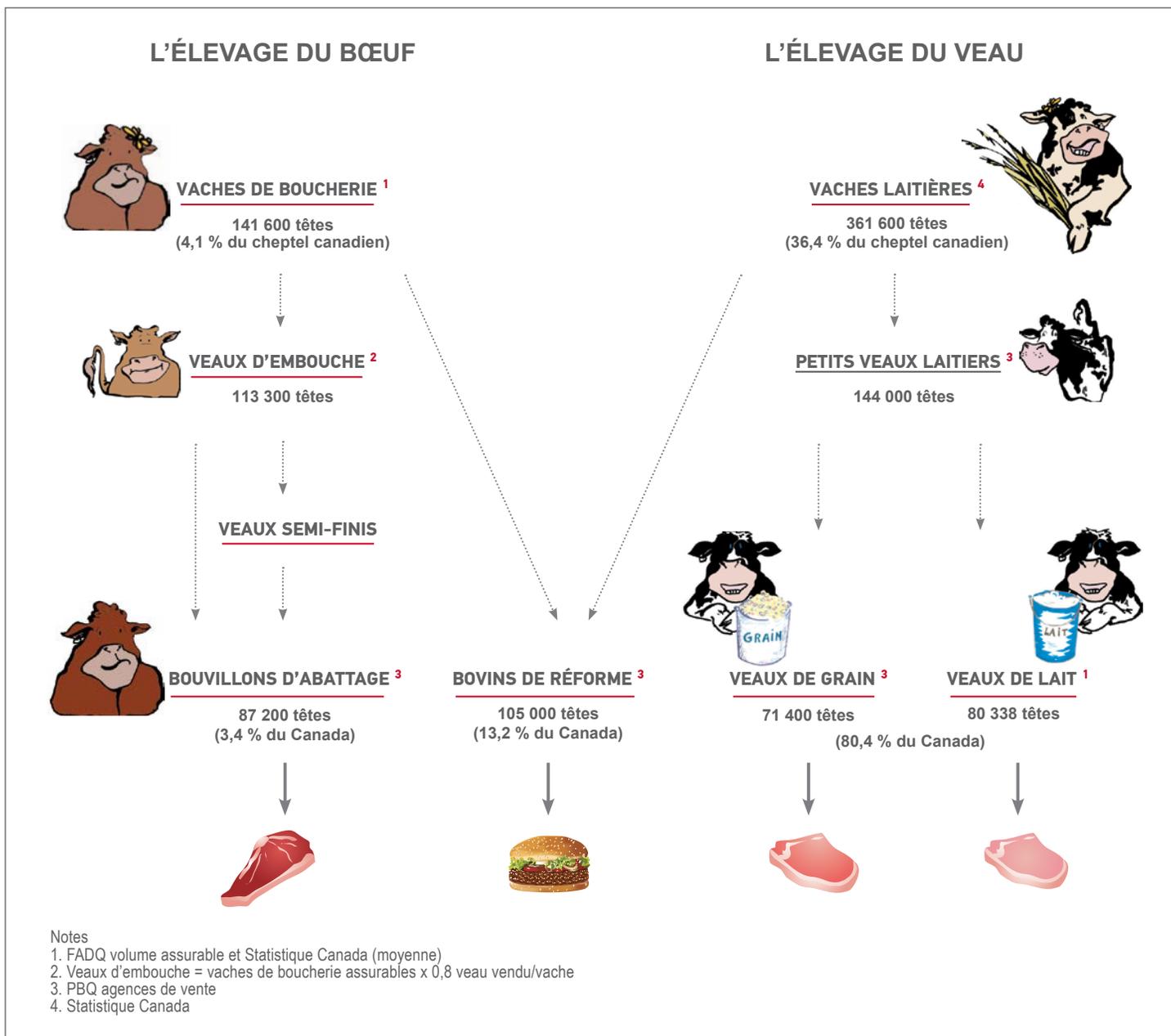
Les orientations prises au cours des dernières années permettront de répondre encore davantage aux attentes sociétales, que ce soit en matière de bien-être animal, de santé des bovins ou d'environnement. Nos actions des dernières années démontrent un équilibre entre les divers types d'interventions réglementaires, de mise en marché et de positionnement général sur les grands enjeux de la société.

Les défis des prochaines années seront encore nombreux. En conséquence, les PBQ réitérent leur engagement envers les producteurs de bovins du Québec à intervenir de manière à optimiser leur revenu net et à organiser la production et le développement de la mise en marché de manière plus ordonnée et efficace que possible.

ANNEXE A

Deux filières bovines: le bœuf et le veau

À l'échelle canadienne, le Québec est un joueur dominant dans la production de veaux puisqu'il assure 80% de la production canadienne. La situation est différente dans la filière bœuf, le Québec ne produisant que 3% des bouvillons d'abattage et 13% des bovins de réforme.



Les ventes annuelles

En 2019, les producteurs de bovins ont commercialisé 600 380 bovins pour une valeur à la ferme de 566 M\$. La valeur des ventes à la ferme a baissé de 39 % entre 2015 et 2019, alors que le nombre de têtes vendues a diminué de 12 %.

Les tableaux suivants présentent le volume et la valeur de production pour les années 2015 et 2019 pour les cinq secteurs de production.

Nombre d'entreprises bovines

	2015	2019	Var.
Total	10 946	9 581	-12 %

Sources : PBQ et UPA : Entreprises inscrites au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec

Volume de ventes par secteur de production

	2015	2019	Var.
Vaches réformées ¹	95 938	105 000	9 %
Veaux laitiers ¹	160 616	144 000	-10 %
Veaux d'embouche ²	129 800	113 280	-13 %
Bouvillons d'abattage ¹	91 665	87 200	-5 %
Veaux de lait	134 000 ³	79 500 ¹	-41 %
Veaux de grain ¹	69 980	71 400	2 %
Total	681 999	600 380	-12 %

Sources :

¹ PBQ

² FADQ - Nombre de vaches assurées x 0,8 veau/vache

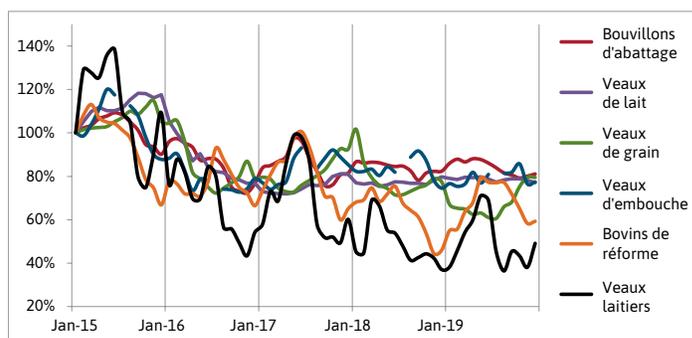
³ FADQ - Nombre de veaux de lait assurés

Ventes annuelles de bovins par secteur de production (M\$)

	2015	2019	Var.
Vaches réformées	141 \$	85 \$	-40 %
Veaux laitiers	41 \$	19 \$	-54 %
Veaux d'embouche	222 \$	132 \$	-40 %
Bouvillons d'abattage	248 \$	188 \$	-24 %
Veaux de lait	201 \$	88 \$	-56 %
Veaux de grain	82 \$	55 \$	-33 %
Total	935 \$	566 \$	-39 %

Source : PBQ

Évolution du prix des bovins (janvier 2015 = 100 %)



	Veaux d'embouche	Bouvillons d'abattage	Bovins de réforme	Veaux de lait	Veaux de grain	Veaux laitiers
2019/2015	-25 %	-18 %	-28 %	-33 %	-38 %	-61 %

Bien que les prix demeurent supérieurs à ce qu'ils étaient avant 2010, ils ont connu un net recul depuis le pic atteint en 2014-2015. Au cours de l'année 2019, les prix moyens de vente des bouvillons étaient inférieurs d'environ 18 %, comparativement à ceux de l'année 2015. À l'autre extrême, le prix des veaux laitiers a subi un recul de 61 %.

ANNEXE B

3.6 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués	État d'avancement des travaux	Montant investi par les PBQ	Montant investi par les partenaires
2015	Formation donnée aux producteurs agricoles sur le programme Veau vérifié	Faire connaître les exigences du programme	PBQ et Programme d'appui à l'implantation de système de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux	Terminé	0 \$	3 601,29 \$
2015	Développement d'une plateforme mobile pour les producteurs de veaux de grain du Québec	Faciliter la régie à la ferme	PBQ et Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Volet C	Terminé	14 697,46 \$	52 000 \$
2015	Impact sur la qualité de la viande de veau de grain - Alimentation sous-produits	Valider la possibilité d'incorporer des sous-produits dans l'alimentation	PBQ et Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Volet C	Terminé	0 \$	31 348,12 \$
2015	Mise en place d'un Centre de développement de bovins de boucherie du Québec (programme CASINO)	Mise en place possible d'un centre d'expertise	PBQ et Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Volet B	Terminé	0 \$	10 000 \$
2015	Guide de préconditionnement et de semi-finition des veaux d'embouche (programme CASINO)	Informer les producteurs sur les stratégies de préconditionnement	PBQ et Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés 2014-2015	Terminé	1 813,32 \$	3 000 \$
2015	Réseau d'expertise en veaux de grain - Démonstration	Faire connaître le réseau d'expertise et faire une analyse de groupe	PBQ et Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, mesure 4075	Terminé	10 728,39 \$	800 \$

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués	État d'avancement des travaux	Montant investi par les PBQ	Montant investi par les partenaires
2016	Développement de matériel de biosécurité pour les fermes bovines québécoises	Développer du matériel à distribuer sur les fermes	PBQ et Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux	Terminé	0 \$	14 800 \$
2016-2020	Développement de matériel de salubrité pour les fermes bovines québécoises	Développer du matériel à distribuer sur les fermes pour appuyer la mise en place des programmes	PBQ et Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux	En cours	0 \$	5 079,76 \$
2016-2017	Coordination du déploiement de la certification Veau de grain du Québec certifié	Accompagner les producteurs dans la mise en place du programme à la ferme	PBQ et Programme de développement sectoriel - Volet 4 - Appui aux projets de regroupements et associations de producteurs	Terminé	50 118 \$	62 664 \$
2017	Création d'un site Internet de type babillard électronique pour la vente d'animaux de reproduction	Faciliter l'accès aux animaux de reproduction	PBQ et Programme d'appui à la transition pour les regroupements et les associations de producteurs désignés	Terminé	7 000 \$	7 260 \$
2016-2017	Écornage et castration, des façons de faire pour respecter le bien-être animal	Développement du matériel de formation	PBQ et Programme d'appui à l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux – Axe 3	Terminé	0 \$	7 401,71 \$
2017	Risque de propagation de la S. Dublin lors de la mise en marché	Obtenir un portrait des risques dans le système de mise en marché et des recommandations pour l'amélioration	PBQ, Faculté de médecine vétérinaire (FMV) et Programme de développement sectoriel (PDS) - Volet 2 - Appui au développement sectoriel	Terminé	0 \$	FMV: 13 910 \$ PDS: 27 277 \$
2017 et 2018	Écornage et castration	Formation aux producteurs	PBQ et Programme d'appui à l'implantation de système de salubrité alimentaire, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux, axes 1 et 3	Terminé	0 \$	6 708,47 \$
2017	Plan d'action pour l'optimisation de la traçabilité des bovins québécois à la ferme	Développer un plan d'action en traçabilité	PBQ et Programme de développement sectoriel - Volet 4	Terminé	6 898,47 \$	0 \$

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués	État d'avancement des travaux	Montant investi par les PBQ	Montant investi par les partenaires
2017 à 2019	Passeport électronique	Valoriser et promouvoir une identification précoce des veaux laitiers à la ferme d'origine et leur enregistrement auprès d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ) afin de pouvoir vérifier leur âge au moment de leur mise en marché	PBQ et Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	Terminé, mais une phase 2 est en développement	0 \$	164 995 \$
2018-2019	Développement d'un plan d'action pour assurer la poursuite de l'amélioration génétique et la pérennité des éleveurs de races pures québécois	Élaborer un plan d'action cohérent pour le secteur de la génétique	PBQ et Programme de développement sectoriel - Volet 4	Terminé	6 749,17 \$	23 182 \$
2018-2019	Planification stratégique de la filière Bœuf	Établir les priorités de travail pour la filière	PBQ, intervenants de la filière et Programme de développement sectoriel - Volet 1.1	Terminé	16 266,37 \$	35 000 \$
2018-2019	Planification stratégique de la filière Veau	Établir les priorités de travail pour la filière	PBQ, intervenants de la filière et Programme de développement sectoriel Volet 1.2	Terminé	16 361,49 \$	35 000 \$
2018	Programme de certification visant les produits de veau importés d'Europe (n° 137)	Vérifier la possibilité de mettre en place un programme de certification pour les produits de veau importés	PBQ et Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	Terminé	0 \$	53 438 \$
2018 et 2019	Tableau de bord et analyse des tendances (n° 136)	Informers les producteurs sur les tendances du marché	PBQ et Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	Terminé, mais la publication du tableau de bord se poursuit	0 \$	45 080 \$
2018 et 2019	Optimisation de l'immunité des veaux laitiers (n° 145)	Vérifier si l'immunité peut être prévue par une prise de sang	PBQ et Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	Terminé	0 \$	36 856 \$
2018 et 2019	Stratégie de détection des pneumonies (n° 146)	Développement d'un outil diagnostic pour le producteur	PBQ et Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	Terminé	0 \$	10 324 \$

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués	État d'avancement des travaux	Montant investi par les PBQ	Montant investi par les partenaires
2019 et 2020	Accompagnement stratégique des éleveurs de veaux de lait et services-conseils afin de compétitionner avec les importations de veau européen (n° 138)	Approfondir les connaissances sur les coûts de production au Québec et aux Pays-Bas, développer un outil de comparaison pour les producteurs et favoriser le recours aux conseillers	PBQ et Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	En cours	À venir	124 000 \$, autre financement à recevoir
2019-2020	Amélioration de la biosécurité dans le transport des veaux (secteurs bovin de réforme et veau laitier et veau de grain) (n° 160)	Avoir un portrait du transport des veaux laitiers au Québec et obtenir des recommandations pour améliorer le bien-être de l'animal et la biosécurité tout au long du processus	PBQ, Programme de développement sectoriel - Volet 2 et Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	En cours	À venir	232 408 \$, autre financement à recevoir
2019-2020	Utilisation de semences de bovins de boucherie pour la production de veaux laitiers (n° 161)	Informers les producteurs sur les avantages et inconvénients d'utiliser de la semence de bovins de boucherie	Programme de développement sectoriel - Volet 2	En cours	À venir	30 250 \$, autre financement à recevoir
2019-2021	Outil de régie de production - Passeport Veau 2 (n° 144)	Faciliter la tenue de registres à la ferme	Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	En cours	À venir	141 681 \$, autre financement à recevoir
2019-2021	Plan d'intervention à la ferme en biosécurité et services-conseils (n° 142)	Améliorer la biosécurité dans les fermes de veaux de lait	Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	En cours	À venir	69 503 \$, autre financement à recevoir
2019	Revue de littérature sur l'alimentation à partir des recherches du BCRC	Faire connaître les résultats de recherches du BCRC aux producteurs du Québec	PBQ	Terminé	3 400 \$	0 \$
2018-2023	Grappe de recherche bœuf		PBQ, BCRC, Agriculture et Agroalimentaire Canada et différentes universités	En cours	131 000 \$	Environ 4 000 000 \$
2018-2023	Bouvillons Holstein	Évaluer la possibilité de faire de l'engraissement de bouvillons Holstein au Québec	PBQ et MAPAQ	En cours	29 920,11 \$, autre financement à recevoir	À venir

ANNEXE C

3.9 TABLEAU SYNTHÈSE SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE LA RMAAQ EN 2015

Recommandations	Élément intégré ou non, pourquoi?	Difficultés rencontrées	À venir
<p>De favoriser et d'accroître, pour chacun des secteurs de production, la participation des producteurs aux assemblées générales annuelles de chaque syndicat régional.</p>	<p>Formation tenue annuellement et documentation remise aux membres du CA et secrétaires régionaux afin d'optimiser le bon déroulement des AGR.</p> <p>Mise en place des assemblées régionales sur deux sites distincts permettant aux producteurs d'une grande région d'assister simultanément à leur assemblée.</p> <p>Envoi d'infolettre spéciale et publication dans <i>La Terre de chez nous</i> et dans le cahier <i>Bovins du Québec</i> pour annoncer les AGR.</p> <p>Production de capsules vidéo des présidents de comité de mise en marché portant sur leur bilan sectoriel annuel. Ces capsules ont été mises à la disposition des producteurs n'ayant pu participer à leur atelier sectoriel dans leur région après la tenue des AGR.</p>	<p>Coûts additionnels associés à la réalisation d'une AGR sur deux sites.</p>	<p>Possibilité de participation à la mise en place d'AGR virtuelles pour 2021.</p>
<p>D'être à l'écoute des préoccupations des producteurs qu'elle doit représenter et de leur communiquer, en toute transparence et afin d'obtenir leur adhésion, les solutions retenues au bénéfice de l'ensemble des producteurs.</p>	<p>Tournée annuelle du président et directeur général des PBQ avec les membres des CA régionaux afin de discuter de leurs préoccupations et des dossiers d'actualité.</p> <p>Diffusion systématique d'un résumé de certaines décisions des comités de mise en marché et du CA.</p> <p>Tenue de rencontres avec les membres du CA des PBQ afin de discuter des réalités régionales de chacun.</p> <p>Mise à jour continue des listes de producteurs de bovins.</p>		<p>Sondage auprès des producteurs afin de continuer à améliorer nos communications.</p>

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués
<p>De poursuivre les différentes démarches entreprises pour identifier les moyens qui seraient susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'industrie du bœuf et du veau.</p>	<p>Secteur bœuf: Réalisation de la planification stratégique de la filière bœuf visant l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière et à répondre aux besoins des consommateurs. Les travaux de la planification stratégique bœuf ont débuté en août 2018 et se sont poursuivis jusqu'en septembre 2019, moment de l'acceptation du contenu de la planification stratégique par les différents représentants. Les travaux de réalisation se poursuivent toujours.</p> <p>Poursuite du comité de pilotage assurant la réalisation de la planification stratégique. Ce comité est constitué des différents représentants de chacun des maillons de la filière bœuf, soit les éleveurs, les acheteurs, les transformateurs et les autres acteurs de la filière.</p> <p>Discussions entamées par le secteur bovin de réforme et veau laitier pour faire reconnaître, conjointement avec le secteur laitier, le programme ProAction par la Table canadienne sur le bœuf durable pour les bovins de réforme commercialisés par les producteurs du Québec.</p> <p>Secteur veau:</p> <p>Veau de lait: Le secteur désire rendre le programme de salubrité des aliments Veau vérifié obligatoire à tous ses éleveurs, une initiative déjà implantée dans le secteur veau de grain.</p> <p>Veau de grain: Le secteur est en processus de refonte de sa mise en marché. Dans le cadre de ce projet, le secteur désire se doter d'un nouveau mécanisme de mise en marché permettant une prévisibilité et une stabilité des prix qui favorise l'investissement et la pérennité de l'industrie et qui répond aux besoins du marché. Le secteur est également à revoir son système de classement des carcasses avec l'aide de différents partenaires de l'industrie de la viande. Avec un nouveau système, les producteurs du Québec pourront être rémunérés équitablement selon la qualité de leur produit et pourront plus facilement répondre aux besoins du marché pour ainsi se démarquer encore plus des autres produits de veau offerts aux consommateurs. Finalement, le secteur veau de grain désire réaliser un projet qui permettra de connaître l'impact des techniques de régies préabattage à la ferme, dans les activités de transport et à l'abattoir sur la qualité des carcasses.</p>		

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués
<p>D'accroître cette compétitivité du secteur en partenariat avec les intervenants de la filière afin d'augmenter la part des marchés du bovin du Québec d'une façon rentable et soutenue.</p>	<p>En général: Les PBQ œuvrent à obtenir le meilleur revenu possible aux producteurs de bovins du Québec en desservant les marchés (domestiques ou étrangers) les plus lucratifs à court, moyen et long terme. On comprendra que le volet de l'abattage n'est pas directement du ressort des PBQ. Toutefois, nous travaillons avec tous les abattoirs afin de répondre à leurs besoins.</p> <p>Secteur bœuf: Réalisation de la planification stratégique de la filière bœuf visant l'atteinte d'une rentabilité juste et équitable pour tous les membres de la filière et à répondre aux besoins des consommateurs.</p> <p>Poursuite du comité de pilotage qui assure la réalisation de la planification stratégique. Ce comité est constitué des différents représentants de chacun des maillons de la filière bœuf, soit les producteurs, les acheteurs, les transformateurs et les autres acteurs de la filière.</p> <p>Un travail soutenu afin de livrer des veaux conformes au besoin du marché constitue l'avenue privilégiée par le secteur veau d'embouche. Du côté du secteur bouvillon d'abattage des efforts constants ont été consacrés afin d'approvisionner des marchés spécialisés (ex. : bovins sans bêta-agonistes).</p> <p>Secteur veau: Mise en place du Forum Veau qui regroupe tous les acteurs de la filière (veau de grain, veau de lait et veau laitier): discussion sur les enjeux du secteur et développement de projets conjoints visant à améliorer la santé et la qualité des veaux laitiers.</p> <p>Promotion générique des produits de veau de grain et de veau de lait: développement d'une nouvelle identité de marque en 2019.</p>		

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués
<p>D'étudier, face au contexte d'une production fortement intégrée, du nombre réduit d'acheteurs et de l'abolition du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la possibilité de créer une chambre de coordination et de développement pour le secteur veau de lait.</p>	<p>Au printemps 2016, des rencontres régionales ont eu lieu afin de connaître l'avis des producteurs de veaux de lait concernant la représentativité de leur secteur. Les discussions ont mené à une proposition devant être basée sur une implication accrue des PBQ et de l'agence de vente, un lieu d'échange réservé aux producteurs et la création d'une table filière regroupant l'ensemble des acteurs de la filière. Pour se faire, M. Alexandre Morel, président d'Interbev, est venu en mission au Québec afin de présenter le modèle de la filière veau européenne où chaque maillon de la filière doit, entre autres, établir un consensus.</p> <p>Pour faire suite aux discussions du printemps, le CMMVL a convenu de travailler en réunion élargie à l'été 2016 jusqu'à l'adoption d'un nouveau modèle de représentativité.</p> <p>Lors de l'AGS tenue le 12 janvier 2017, les producteurs de veaux de lait ont voté unanimement en faveur de la proposition de mandater le CMMVL élargi pour définir une proposition d'un nouveau modèle de représentativité du secteur permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> répondre aux attentes des producteurs; regrouper l'ensemble des acteurs de la filière; définir les règles de fonctionnement (rôle et mandat, composition, mécanisme de décision, etc.); identifier les ajustements législatifs, s'il y a lieu; soumettre la proposition d'ici la fin de l'année 2017. <p>Lors de la réunion du CMMVL élargi du 7 février 2017, les PBQ ont proposé un modèle de représentativité composé d'un comité de producteurs et d'une table filière (trois producteurs, trois fournisseurs d'intrants et trois abattoirs). Le comité de producteurs est composé de représentants régionaux ne pouvant être admissibles aux autres secteurs de la filière. Trois producteurs du comité sont élus par la suite pour siéger à la table filière. Cette proposition avait comme avantage de rétablir un lien direct entre les éleveurs de veaux de lait et les PBQ. Le modèle présenté a été unanimement accepté par le comité de mise en marché élargi.</p>	<p>Après avoir validé les implications légales, le modèle envisagé en février 2017, composé d'un comité de producteurs et d'une table filière, posait quelques problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> La table filière, dans sa forme envisagée, ne peut être une instance interne du Plan conjoint. L'organisme désigné pour administrer celui-ci doit être constitué uniquement de producteurs du produit visé; D'autre part, une table filière hors du Plan conjoint ne saurait remplacer adéquatement le CMMVL et la Table de fixation du prix ni gérer le <i>Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait</i> (références de production, appels de projets, formule de prix, etc.). <p>Il a donc été proposé de passer d'une représentativité régionale à une représentativité provinciale en maintenant le CMMVL comme prévu au Plan conjoint et de mettre en place un comité de producteurs (non décisionnel).</p> <p>Ce modèle devait être présenté aux producteurs lors des AGR à l'hiver 2018.</p> <p>En novembre 2017, le Groupe Délimax-Montpak a acheté Écolait. Le dossier a été mis de côté par la suite et les priorités du CMMVL ont changé.</p>	

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués
<p>De compléter la mise en place de programmes relatifs au bien-être animal et à la prévention des maladies et autres contaminations afin de maintenir de hauts standards de qualité, en collaboration avec les intervenants de la filière.</p>	<p>Secteur veau: Le programme VGQC a été renouvelé pour y intégrer toutes les exigences du programme national de salubrité des aliments à la ferme, le programme Veau vérifié ainsi que 18 critères additionnels, dont des critères relatifs au logement des animaux (veaux non attachés et densité). Les producteurs ont rendu le programme obligatoire lors d'une AGS en mars 2016 et une phase d'implantation a suivi jusqu'au 31 décembre 2019. Tous les producteurs de veaux de grain sont désormais certifiés, car c'est une exigence pour produire et mettre en marché du veau de grain au Québec.</p> <p>Du côté du secteur veau de lait, l'orientation est de rendre obligatoire un programme de certification (Veau de lait du Québec certifié) qui contiendrait toutes les exigences du programme Veau vérifié ainsi que 11 critères supplémentaires, dont l'espace requis pour le logement des animaux. Des séances de formation ont été organisées pour expliquer le programme aux producteurs de veaux de lait. Bien que l'adhésion à ce programme se fasse toujours sur une base volontaire, on compte aujourd'hui 54 producteurs de veaux de lait certifiés, représentant 58 % du volume de production du Québec.</p> <p>Secteur bœuf: Du côté des secteurs bouvillon d'abattage et veau d'embouche, une stratégie d'implantation du programme VBP+, a été déployée à partir de l'automne 2018. Rappelons que le programme VBP+ a reçu l'accréditation de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, car il répond à tous les critères exigés (salubrité des aliments, bien-être animal, biosécurité et environnement et ressources renouvelables).</p> <p>Mise en place du comité biosécurité de la filière bovine en 2015. Plusieurs projets sur les maladies. Des comités d'experts ont contribué pour déterminer une stratégie sur les maladies dans la mise en marché.</p>	<p>Le programme VGQC demande que les pouponnières qui approvisionnent les producteurs de veaux de grain soient aussi certifiées. Il a donc fallu constituer une liste de ces entreprises et faire des visites d'audits pour tous ces sites.</p> <p>Le vote sur cet élément devait avoir lieu en avril 2020, mais l'AGA a été annulée en raison de la COVID-19.</p> <p>Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée. Les objectifs déterminés en début de campagne d'adhésion ont été dépassés dans le secteur veau d'embouche et atteints à 80 % dans le secteur bouvillon d'abattage.</p> <p>Aucune difficulté particulière.</p>	<p>Pour le programme VGQC, de nouveaux éléments pourraient être ajoutés tels que le programme alimentaire en phase pouponnière.</p> <p>Vote officiel afin de rendre le programme obligatoire pour produire et mettre en marché du veau de lait au Québec.</p> <p>Poursuite des formations sur le programme et du soutien aux producteurs qui désirent être certifiés ainsi que de l'offre de service d'audit.</p> <p>Mise en place d'une chaîne de valeur avec au moins un acheteur.</p> <p>Développement d'un plan de mesures d'urgence avec le secteur laitier.</p> <p>Le secteur bovin de réforme et veau laitier a entrepris les travaux pour mettre en place une stratégie visant à contrôler les maladies ayant un impact sur les troupeaux laitiers et les élevages de veaux. Le développement et la mise en application sont prévus dans les cinq prochaines années.</p>

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués
<p>De tenir compte, dans ses interventions, des préoccupations du consommateur pour sa santé, la protection de l'environnement et le bien-être des animaux.</p>	<p>Santé: Les PBQ sont membres de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux depuis le début, soit depuis 2011.</p> <p>Environnement: Les PBQ ont financé un projet sur les gaz à effet de serre (GES) en production vache-veau et ont participé aux travaux du projet Agriculimat sur l'adaptation aux changements climatiques. Les PBQ sont membres de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable depuis 2019. Finalement, les PBQ ont adopté un Plan de durabilité en 2019.</p> <p>Bien-être animal: Les PBQ ont organisé des ateliers de formation sur le <i>Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie</i> entre 2013 et 2018 afin de faire connaître les exigences en matière de bien-être animal.</p> <p>Ils ont aussi siégé au comité de développement du <i>Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds</i> du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.</p> <p>Des feuillets sur la préparation au transport pour les animaux de réforme et les veaux laitiers ont été produits et distribués aux producteurs.</p> <p>Le secteur bovin de réforme et veau laitier a aussi modifié la <i>Convention aux fins de la vente des bovins de réforme et des veaux laitiers</i> afin de responsabiliser le producteur sur les résidus médicamenteux dans la viande.</p> <p>Le CMMBR a développé un canal de mise en marché pour les bovins de réforme biologiques et structuré le tout dans le cadre d'une convention.</p>	<p>Environnement: La production bovine est souvent pointée du doigt en matière d'environnement et il faut expliquer des concepts parfois complexes dans un laps de temps très réduit.</p> <p>Bien-être animal: Répondre aux exigences des consommateurs demande parfois des investissements majeurs. Le MAPAQ a mis en place un programme de bien-être animal qui couvrait une partie des dépenses pour le réaménagement des bâtiments. Toutefois, ce programme avait des ressources limitées et ce ne sont pas tous les producteurs qui ont pu y accéder.</p>	<p>Santé: Poursuite de l'engagement des PBQ au sein des réflexions pour la mise sur pied d'un système de surveillance de l'utilisation des antibiotiques au Québec.</p> <p>Environnement: Plan de diffusion du Plan de durabilité à réaliser. Les PBQ ont déposé un projet au Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques en agriculture pour développer une formation à l'intention des conseillers afin de favoriser l'adoption de pratiques à la ferme pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES.</p> <p>Bien-être animal: Les PBQ siègent au comité bovin du comité du Code transport. La publication de ce code est prévue en 2023. Formation des transporteurs et du personnel d'encans sur les modifications du <i>Règlement sur la santé des animaux</i> en ce qui concerne le transport et la manipulation des animaux en 2021.</p> <p>Le secteur bovin de réforme et veau laitier a mis en place un comité technique de vétérinaires et d'agronomes afin de recueillir les dernières connaissances en matière de santé et les meilleures pratiques à propos des soins donnés aux veaux laitiers à la ferme laitière. Ces travaux serviront de base à la mise en place d'un programme visant à valoriser les bonnes pratiques en santé et bien-être animal des veaux laitiers du Québec.</p>

Année	Sujet de recherche	Objectif	Partenaires impliqués
<p>De poursuivre des actions collectives innovatrices de développement de la production et de la mise en marché en adaptant ses interventions pour maintenir la pérennité du secteur et profiter des opportunités qui se présenteront tout en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée des bovins.</p>	<p>Veau d'embouche: La firme Forest Lavoie Conseil a été mandatée afin d'analyser des options de mise en marché pour répondre aux exigences des marchés. L'objectif est d'améliorer les opportunités de mise en marché afin de commercialiser plus d'animaux à un plus grand nombre d'acheteurs.</p> <p>De plus, une entente de partenariat de trois ans entre les PBQ, le MAPAQ et le CDPQ est conclue afin d'améliorer la génétique bovine pour accroître l'efficacité des élevages et répondre aux besoins du marché.</p> <p>Bovin de réforme et veau laitier: Des travaux ont démarré pour réaliser un projet visant à développer une expertise sur l'utilisation de la semence de boucherie dans les troupeaux laitiers afin de produire des veaux croisés pour le marché.</p> <p>Un projet visant à évaluer la faisabilité et la rentabilité de l'engraissement de bouvillons laitiers au Québec est aussi en cours.</p> <p>Mise en place d'une convention pour la commercialisation des bovins de réforme biologiques afin de structurer leur mise en marché.</p>		
<p>De maintenir et d'intensifier la coopération et la synergie avec l'ensemble des intervenants de la filière bovine dans le développement des secteurs de production et de leur mise en marché.</p>	<p>Les PBQ ont orchestré une planification stratégique en deux volets, soit celui de la filière veau et celui de la filière bœuf.</p> <p>Il s'agit d'une première tentative. Dans les années précédentes, les PBQ se concentraient sur une planification stratégique des secteurs de production. Elle a donné des résultats probants, mais pour la prochaine période les PBQ tenteront de procéder de manière plus englobante.</p> <p>Les PBQ ne se sont pas limités à une vision québécoise. Cette vision est intéressante en soi, mais demeure tout à fait incomplète sans intégrer l'environnement canadien et international. Nous avons donc accru notre implication dans des organisations hors Québec.</p>		<p>Les résultats de cette approche seront analysés lors du prochain exercice de planification stratégique.</p>



Les Producteurs
de bovins du
Québec



LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2

Tél.: **450 679-0530** • pbq@upa.qc.ca

bovin.qc.ca

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2021
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-9814504-9-4